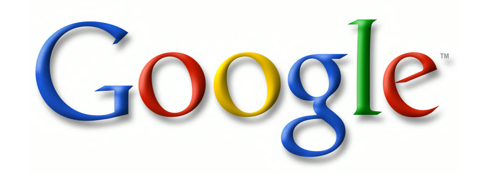


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

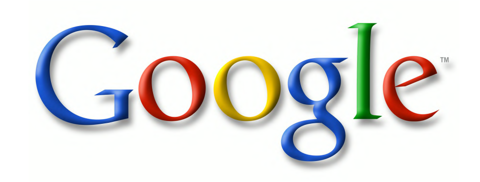
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

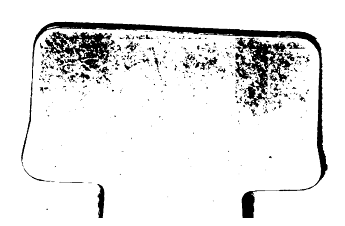
En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`





7NR 61/9

~~A/11 1517 A..~~



à la bibliothèque de la Faculté des Let[tres]

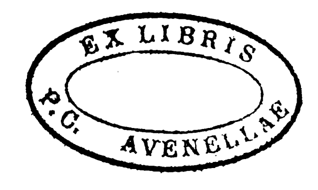
de la part de l'auteur

DE

L'ORDRE DES MOTS

DANS

CRESTIEN DE TROYES



DISSERTATION

PRÉSENTÉE

A LA FACULTÉ DE PHILOSOPHIE DE L'UNIVERSITÉ DE LEIPZIG

POUR OBTENIR

LE GRADE DE DOCTEUR

PAR

JULES LE COULTRE

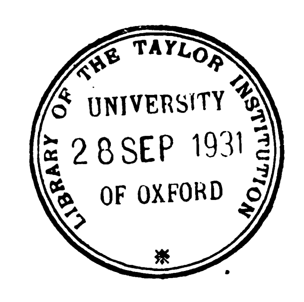
COPY ONE

Extrait du programme de Pâques 1875 du Collége Vitzthum

A/m 784 A.2

UNIVERSITÉ DE GENÈVE BIBLIOTHÈQUE FACULTÉ DES L...

DRESDE
IMPRIMERIE B. G. TEUBNER
1875



LIBRARY OF THE TAYLOR INSTITUTION
UNIVERSITY
28 SEP 1931
OF OXFORD

A MES PARENTS

La syntaxe historique de la langue française n'a été qu'ébauchée par M. Mätzner dans sa *Syntax der neufranzösischen Sprache*, 2 vol. (Berlin 1843—45). La science, dans ce domaine, doit avoir pour but d'assigner à chaque particularité de la langue la date de son origine et de montrer de quelle manière la forme syntactique de la phrase se modifie en même temps que la flexion se simplifie. En remontant aux origines de la langue, elle doit chercher à déterminer quels sont les phénomènes qui l'ont caractérisée dès le début, et se rendre compte si la syntaxe latine est la seule source de la syntaxe française ou si l'on peut admettre l'opinion de Burguy[1]) que "la syntaxe des idiomes germains a réagi assez fortement sur celle du latin." Cette méthode sera également une pierre de touche pour la théorie qui attribue à l'influence celtique un rôle plus ou moins considérable dans le développement de la langue.

Mais avant d'arriver à ce résultat, il importe de connaître les règles que suivait la langue à chaque époque, et, pour ainsi dire, la physionomie syntactique qu'elle eut à chaque période de son existence. Le but des pages qui suivent est de faire connaître quel était l'ordre des mots en usage au XII[e] siècle. Nous avons pris comme type de la langue à cette époque le Roman dou Chevalier au Lyon[2]), oeuvre principale

[1]) Grammaire de la langue d'oïl, p. 6.

[2]) Crestien von Troies *Li Romans dou Chevalier au Lyon*, herausgegeben von Dr. Wilhelm Ludwig Holland, Hannover 1862.

exemple de l'influence que la chute du nominatif a eue sur l'ordre des mots. Dans le manuscrit A de Joinville, on lit au § 163: *Lors envoia querre le roy le legat et tous les prelats de l'ost.* Le copiste du seizième siècle ne comprenant pas, changea l'ordre des mots et écrivit: *Lors le roy envoya querre le legat* etc. tandis que Joinville avait écrit en mettant le sujet au nominatif: *Lors envoia querre li roys le legat* etc.

La liberté de construction du vieux français correspond à cette flexion incomplète. On remarque déjà une tendance à se soumettre aux règles de nos jours, mais d'autre part la langue peut se permettre, sans devenir obscure, des inversions et des hyperbates que la grammaire ne permettrait plus.

I. Place du sujet dans les phrases principales.

La forme ordinaire de la proposition française, d'après laquelle le sujet doit précéder le verbe, n'était pas nécessaire au XIIe siècle puisque la flexion permettait de distinguer entre le sujet et l'objet, et, comme nous le verrons plus loin, l'on trouve des exemples fort nombreux *d'inversion* du sujet. Cependant, il ne faut pas se dissimuler que déjà à cette époque, la tendance de la langue française était de commencer l'énoncé d'un jugement par le sujet. Il en est de même en allemand où un déplacement des termes pourrait souvent, grâce à la flexion s'effectuer sans amener d'obscurité, et où il n'est permis que lorsque, à défaut du sujet, la phrase commence par un autre membre de la proposition (*den Vater liebt der Sohn*) ou même par un sujet grammatical tenant la place du sujet logique (*es liebt der Vater den Sohn*). Sur les cent premières propositions principales du Chevalier au Lyon, dans lesquelles le sujet est exprimé[1]), nous avons trouvé une proportion de 67% représentant les cas où le sujet précède le verbe. Ce fait prouve que déjà au XIIe siècle la langue française avait un des caractères qui lui sont propres et que

[1]) Pour les cas où le sujet n'est pas exprimé, voir *Diez* Grammaire III p. 303. *Mätzner* Syntax I § 14. *Gessner* Zur Lehre vom französischen Pronomen (Programme du Collége Royal Français) 1873 p. 13.

M. Weil a appelé la construction descendante[1]). Il entend par là que le génie de la langue veut que le terme en dépendance soit placé après celui dont il dépend. Les langues anciennes jouissaient à cet égard d'une liberté presque complète et suivaient soit l'ordre logique d'après lequel la phrase procède du connu à l'inconnu, soit l'ordre pathétique dans lequel l'idée la plus importante de la phrase est exprimée en premier lieu par suite de l'émotion de celui qui parle[2]). M. Weil a prouvé[3]) que dans les langues modernes, ce n'est pas l'ordre des mots qui a changé, car il doit correspondre à l'ordre des idées, mais la syntaxe elle-même qui s'est calquée sur l'ordre des mots. C'est pourquoi, le sujet qui, dans les langues anciennes, n'était que l'être dont l'action émane est choisi en français de telle façon qu'il soit en même temps le point de départ de la pensée. Les langues anciennes avaient deux marches: une marche logique exprimée par l'ordre des mots et une marche syntactique exprimée par les désinences. Aujourd'hui les cas ne sont plus caractérisés par des formes spéciales, et ces deux marches sont réduites à une seule.

Quelques exemples feront mieux comprendre notre pensée. Crestien de Troyes commence son poëme par ces mots:

Artus, li boens rois de Bretaigne,
La cui proesce nos enseigne,
Que nos soiens preu et cortois
Tint cort si riche come rois, etc.

L'usage d'alors interdisait déjà au poëte, comme nous le verrons plus tard, de commencer la phrase par le verbe et d'employer une construction semblable à celle-ci: *Tint Artus, li boens rois de Bretaigne cort si riche come rois;* mais il aurait pu dire, sauf les règles de la versification: *Cort si riche come rois tint Artus, li boens rois de Bretaigne.* Il a préféré commencer par l'idée d'Artus, le roi légendaire dont tous ses

[1]) l. c. p. 51.
[2]) Ibidem p. 38.
[3]) Ibidem p. 31.

lecteurs avaient entendu parler et qui était le centre de tous les romans de chevalerie. D'autre part, il a fait d'Artus le sujet de sa première phrase, pour se conformer à l'usage qui se manifestait déjà dans la langue française et d'après lequel un des termes qui précède le verbe doit être le sujet.

Au vers 1591; lorsque le poëte entreprend d'exposer les démarches que fit Lunete pour amener le mariage de sa maîtresse avec Yvain, il ne manque pas de commencer son récit par *la dameisele;* car il avait été longuement question de cette personne dans les vers précédents; en même temps, il en fera le sujet de la phrase:

La dameisele estoit si bien
De sa dame que nule rien
A dire ne li redotast. (1591)

Mais la syntaxe du temps ne lui interdisait pas de dire: *De sa dame estoit si bien la dameisele,* ni: *de la dameisele pensoit si bien sa dame.*

Pour le dire en passant, une des conséquences de l'ordre des mots dans les langues modernes a été que les termes abstraits ont pu devenir sujet d'une phrase. On sait que la langue latine évitait de prendre pour sujet d'une phrase des mots tels que *la justice*, *la bonté*, etc.[1]). Mais ils peuvent être placés avant le verbe: *qui rex tantum spe conatuque invaluit ut se Oceanum cum Ponto coniuncturum putaret* (Cic. pro Murena 15, 32). Un terme abstrait ne peut, en effet, en bonne logique, désigner l'être dont émane une action, mais il peut servir de point de départ, de notion initiale de la pensée. Les langues modernes ont été obligées de personnifier l'idée abstraite pour lui conserver sa place dans la phrase en le prenant comme sujet: *les espérances et les entreprises de ce roi furent si grandioses que* .... On trouve déjà des phrases analogues au XIIe siècle:

En la fin volantez me vint
Qu'a mon oste covent tanroie (552)

[1]) *Cf. Nägelsbach* Lateinische Stilistik. § 143.

Il est vrai que la flexion de l'ancien français lui laissait une liberté semblable à celle du latin. C'est un fait que nous examinerons dans le chapitre suivant.

Ces observations s'appliquent aussi bien aux pronoms personnels (y compris *on*) pris comme sujets qu'aux substantifs. Seulement une remarque est nécessaire. Le sujet, quand il est substantif, peut, dans la langue moderne, comme dans dans l'ancien langage, être séparé du verbe par d'autres mots: *Le roi de Suède, au milieu de sa marche victorieuse, reçut un ambassadeur de la part des Turcs* (Volt. Hist. de Ch. XII. l. IV).

Ma dame en sa chambre poinz a
Trestoz les jorz et toz les tens. (2754)

Dans le français moderne cette intercalation n'est pas permise quand le sujet est un pronom. En effet, le pronom dit *conjoint* est, en français moderne, proclitique au nominatif comme aux autres cas, c'est-à-dire que dépourvu par lui-même d'accent, il a besoin de s'appuyer sur le verbe et ne peut en être séparé que par des mots également atones tels que la négation et les autres cas du pronom. Si d'autres mots doivent prendre place entre le sujet et le verbe, le pronom doit revêtir la forme *absolue* (accentuée): *Lui seul est Dieu* (Racine, Athalie II, 7). On répète même volontiers le pronom atone immédiatement devant le verbe surtout à la première et à la deuxième personne: *Toi-même tu te fais ton procès* (La Fontaine Fables X, 2). *Lui peut-être il expire* (A. Chénier Le Mendiant).

Au XIIe siècle, la forme accentuée n'était jamais employée au nominatif[1]) ou plutôt les formes *ge*, *tu*, *il*, *nos*, *vos*, *il* étaient probablement accentuées puisqu'elles pouvaient s'employer quand le verbe est sous-entendu et que le pronom forme à lui seul une phrase:

„Mes ge!" „Mes ge!" fet cil et cil. (6349)

ou après une comparaison:


UNIVERSITÉ DE GENÈVE
BIBLIOTHÈQUE
FACULTÉ DES LETTRES

[1]) Cf. *Gessner* l. c. 1873. p. 4.

la bataille
Auroit mes sire Kez senz faille
Ainz que il. (681).

Il en résulte que lorsque le pronom nominatif précède le verbe, il peut en être séparé par d'autres membres de phrase:

Et ge en toz leus le ferai. (6566)

Et jurerai, s'il vient a moi
Que ge senz guile et senz feintise
Li ferai tot a sa devise
Sa pes, se ge feire la puis. (6607)

jureroiz .....
Que vos en boene entencion
Vos peneroiz, tant qu'il saura
Que le boen cuer sa dame aura. (6632)

Elle a remplacé à partir du XVe siècle l'ancien pronom accentué féminin *lei, li*[1]) même à l'accusatif et peut, par conséquent, être encore de nos jours séparé du verbe: *Elle qui n'étoit pas grosse en tout comme un oeuf Envieuse s'étend.* (La Fontaine Fables I, 3.)

II. De l'inversion du sujet[2]).

Dans le français moderne, l'inversion est restreinte, dans les phrases affirmatives et négatives:

1° à certains verbes neutres tels que *rester, suivre, venir, survenir, arriver, entrer,* qui peuvent se trouver en tête de la phrase; cette construction ne peut s'employer que dans un récit très animé; elle donne au style l'apparence de l'énumération: *Restoit cette redoutable infanterie de l'armée d'Espagne.* (Bossuet Or. fun. de Louis de Bourbon.)

2° à tout verbe neutre, réfléchi et passif, lorsque la phrase commence par un adverbe ou un complément prépositionnel:

---

[1]) Cf. *Gessner* l. c. 1873, p. 9.

[2]) Cf. *Mätzner* § 486 sqq. *Diez* III p. 463. *Engel* de pristinae linguae Francicae syntaxi. Dresdae 1874 (ouvrage sans valeur) p. 7.

A cette raison se joint le mépris ridicule qu'ils affectent pour les princes chrétiens et pour les ambassadeurs. Voltaire Hist. de Ch. XII. V.)

Dans ces deux cas il faut que le sujet soit un substantif.

3° au verbe *être* lorsqu'il est précédé d'un prédicat: *Bienheureux sont les pauvres d'esprit.* (Bossuet Méditations sur l'Ev. II.) *Telle était la fierté et l'ignorance de ce peuple.* (Voltaire Hist. de Ch. XII. II.)

4° aux verbes *dire, répondre,* etc. lorsqu'on cite les paroles de quelqu'un et qu'on les interrompt ou qu'on les fait suivre par le verbe dont elles sont logiquement l'objet: *Je pense, dit le prince, que je voudrais lui ressembler.* (Ibid. I.)

Dans la langue de Crestien de Troies, le phénomène d'un verbe placé en tête de la phrase ou immédiatement après la conjonction coordinative est presque aussi rare que dans le français moderne, bien qu'il ne soit pas spécial aux verbes que nous avons indiqués. M. Mätzner (Syntax § 485[a]) et M. Diez (III, p. 461) en citent plusieurs exemples empruntés aux auteurs contemporains. Mais le petit nombre d'exemples de ce phénomène que nous trouvons dans les poëmes de Crestien semble une preuve que le sentiment de correction qui caractérise ce poëte l'éloignait d'une pareille construction. Dans quelques-uns de ces passages l'on peut même faire disparaître cette particularité au moyen de changements peu importants.

Il est par exemple fréquent de trouver en tête d'une phrase le verbe avec le sujet sous-entendu, ce qui dans l'ancienne langue n'a rien d'étonnant; mais dans la plupart des cas de ce genre, le sujet serait le même que celui de la phrase précédente. Ainsi, aux vers 2784 et suivants:

Mis se voldroit estre a la fuie
Toz seus en si salvage terre,
Que l'an ne le seust ou querre,
Ne nus hom ne fame ne fust,
Qui de lui noveles seust,
Ne plus que s'il fust en abisme.
Ne het tant rien com lui meisme, etc.

si, en changeant la ponctuation, nous lisons:

Mis se voldroit estre en la fuie,
. . . . abisme,
Ne het tant rien com lui meisme.

nous aurons une énumération analogue à celle des vers 2359 et suivants:

Et la dame rest fors issue,
D'un drap emperial vestue,
Robe d'ermine tote fresche,
En son chief une garlendesche
Tote de rubis atiriee,
N'en ot mie la chiere iriee, etc.

où le verbe se rattache par une construction asyndétique à un sujet exprimé ou sous-entendu à l'occasion d'un verbe précédent.

Je lirais de même dans Erec aux vers 226 et suivant:

De tant fist molt Erec que sages,
Rala senz que n'i ot plus fait.

On ne peut nier cependant que le fait existe et qu'on trouve des exemples du verbe en tête de la phrase, avec le sujet, non sous-entendu, mais exprimé plus loin:

Yvain, n'a mes cure de toi
Ma dame. (2767)

ou avec le sujet sous-entendu:

Remembre li de la royne. (Erec. 911)

mais il faut en même temps constater que dans notre poëte le sujet ne se place que rarement après le verbe, sauf lorsque celui-ci est lui-même précédé d'un autre membre de phrase [1]).

Dans ce cas, l'inversion du sujet est non-seulement permise, mais même ordinaire. Ce membre de phrase peut être un adverbe:

---

[1]) M. Diez avait déjà remarqué (III, 303) que le pronom est rarement *omis lorsqu'il doit* se trouver en tête de la phrase.

Lors finera mes travaux toz. (4584)

Qu'ancor vanra trestot a tens
Vostre suer ci, si com je pens. (5909)

ou un complément prépositionnel:

Et par lui sont amenteu
Li boen chevalier esleu
Qui a enor se traveillerent. (39)

Et as memeles et as codes
Estoient lor cotes derotes. (5193)

Au main, quant Dex rot alume
Par le monde son luminaire,
Si matin com il le pot faire,
Qui tot fet par comandement,
Se leva molt isnelement
Mes sire Yvains et sa pucele[1]). (5440)

ou un prédicat avec le verbe *être:*

Mors est ses sires, ce li poise. (2091)

Cortois ne sages ne seroit,
Qui de rien nule en doteroit. (4321)

Voirs est, fet il, ce que vos dites. (5704)

ou une notion prédicative se rapportant au sujet ou à l'objet:

Mors ou vis est ceanz li cors. (1118)

Malade ot geu longuement
La pucele. (5819)

Tot m'ont vostre cop enteste. (6244)

ou une proposition subordonnée:

Ainz que la joie fust remeise,
Vint, d'ire plus ardanz que breise,
Uns chevaliers. (809, cf. 1142 sqq.)

[1]) C'est ainsi que ponctue M. le professeur Tobler.

Et, quant ele s'en fu tornee,
Fu tote la genz atornee. (1085)

Se cele por cui il ca vint,
Noveles ne vos en enseigne,
N'iert nus qui les vos en apreigne. (4946)

Dans les deux derniers cas, le français moderne n'admettrait pas l'inversion; mais cette liberté de l'ancienne langue va bien plus loin. Rien n'est plus commun que l'inversion avec un verbe actif:

Et senz trop longuement plaidier
En prist[1]) la foi mes sire Yvains. (3274)

Que por neant prent sa bonte,
Qui vialt qu'ele ne soit seue. (4272)

ou avec un verbe composé avec un infinitif:

Or ne vialt mes plus arester
La dameisele. (3036)

L'objet peut lui-même être la cause d'une inversion. Nous en donnerons plus loin des exemples en développant la règle.

En outre, le pronom-sujet, qui, dans la langue moderne, est presque nécessairement avant le verbe (sauf dans l'interrogation), se place au XII[e] siècle après, dans les mêmes cas que nous venons d'indiquer:

Amis, ancor nel vos doing gie. (5456)

Mel del cuer n'enmenra il point. (2643)

Coarz est il, quant il me crient. (1221)

Et se ge bien siudre l'osasse,
Ne sai ge que il se devint. (550)

Et de ce ne se gardoit l'an. (2798)

---

[1]) *C'est ainsi que* nous lisons par analogie avec le vers 3284.

Remarquons en passant que, si le pronom-sujet peut être séparé du verbe par d'autres termes de la proposition, lorsqu'il le précède, il n'en est pas ainsi lorsqu'il le suit. Dans ce cas, il vient immédiatement après:

Et lors fu il asseurez
Qu'il ne pooit mes esgarer. (768)

A mialz vaillant et a plus sage,
Mes sire Kex, que ge ne sui,
Avez vos dit honte et enui. (112)

Ja ne conuissent eles home. (334)

Le pronom nominatif qui n'était pas proclitique, lorsqu'il précédait le verbe, devient donc enclitique quand il le suit et ne peut plus être séparé du verbe.

D'autre part, il va sans dire que l'inversion n'aura jamais lieu après les conjonctions coordinatives. On considère comme telles: *et, mes, car, que, ne* (= ni). De même, une formule destinée à renforcer la certitude de ce que l'on avance n'amène pas l'inversion du sujet:

Certes vostre leingue vos hait. (615)

Por voir, mes sire Gauvains aimme
Yvain et compaingnon le claimme. (5996)

Que, par mon chief! il m'eust mort
Par sa proesce et par le tort
Celi qui m'avoit el champ mis. (6339)

Ces mots ne font pas partie intégrante de la proposition.

Résulte-t-il de ce que nous venons de dire que le verbe doit nécessairement occuper la seconde place dans la phrase, comme en allemand, et que partout où le sujet n'est pas en tête, il doit se trouver après le verbe? La règle n'est pas aussi absolue, mais elle se réalise environ dans la proportion de 80%.

Après une proposition dépendante, il est même rare qu'elle soit appliquée. Le cas ordinaire est qu'on résume, pour ainsi dire, la phrase dépendante au moyen des adverbes *si*[1]), *donc, ja,* qui par eux-mêmes, amènent l'inversion du sujet. La construction est alors analogue à celle de l'allemand *so:*

S'en est Amors molt abessiee. (20)

que nous trouvons dans l'exemple suivant:

Lorsque l'an pot le jor veoir,
Si fu bien faite ma proiere. (270)

De même *donc* qui correspond à l'allemand *dann:*

Donc m'i convient il tote voie
Combatre maleoit gre mien. (5498)

analogue à:

Et quant il devers moi s'en vienent,
Donc ai ge meillor compaignie
Que tu n'as et meillor aie. (4438)

S'il ne s'en vient ensemble o moi,
Donc ai ge ma poinne gastee. (5038)

S'or ne sont li gloton mate,
Donc ne le seront il james. (5622)

ou bien:

Ja ne dira nus qui ne mente
Que ceste ne soit la plus gente
Des puceles qui ceanz sont. (Erec 1761)

analogue à:

Des qu'il s'atorne a grant bonte
Ja n'iert tot dit ne tot conte. (Chev. 783)

Mais le plus souvent, les phrases commençant par une

---

[1]) *Cf. Tobler* Li dis dou vrai aniel p. 24.

proposition dépendante, offrent l'ordre des mots auquel nous a habitués la langue actuelle:

Se ge vos ai fol apele,
Ge vos pri qu'il ne nos en poist. (584)

Que qu'il parloient ensi
Li rois fors de la chambre issi. (647)

S'or vos contenez a mon sens,
Si com ge vos lo contenir,
Granz bienz vos en porra venir. (1312)

On trouvera également un adverbe en tête de la phrase sans que l'inversion du sujet en ait résulté:

Doucement li oisel chantoient. (463)

Ensi la dame se debat,
Ensi tot par li se combat,
Ensi tot par li se confont. (1241)

Ainz dui chevalier plus engres
Ne furent de lor mort haster. (836)

Ainz tex force ne fu veue. (1212)

tandis que nous trouvons au vers 4374:

Ainz demande chascuns aincois
Por lui que por autrui ne fait
Senz ce que nul mestier en ait.

Comparez également Erec 815.

De même après un complément prépositionnel:

Apres mangier parmi ces sales
Cil chevalier s'atropelerent. (8)

En toz tens sa fuelle li dure. (382)

Contre le roi li chastiax sone
De la joie que l'an i fait. (2338)

Il faut remarquer que lorsque l'objet, le prédicat ou une notion prédicative se rapportant au sujet ou à l'objet se trouve en tête de la phrase l'inversion est obligatoire:

Ombre li fait li plus biax arbres
C'onques poist former Nature. (380)

Et cez puet an nices clamer
Qui cuident qu'el les voelle amer. (2459)

Le grant servise et le grant preu
Que il lor avoit por lui fait,
Li a tot sa niece retrait. (4746)

La dame, porce qu'ele plore,
Prie li rois de remenoir. (2634)

Sa dame a cil lerres souduite. (2725)

Ceste parole ot entendue
Cele qui molt ert esperdue
Et trespansee et esbahie. (4751)

Nous avons donné plus haut des exemples d'inversion après le prédicat ou après la notion prédicative. Nous ne trouvons dans le Chevalier au Lyon qu'un seul exemple de l'intercalation du sujet (prédicat ou notion prédicative) entre l'objet d'une part et le verbe de l'autre. Il se trouve au vers 1524:

Ce cop li autre dui comperent.

La construction moderne, qui, dans ce cas, répète l'objet au moyen du pronom *(ce fil libérateur il le baise.* Delille, Cat. de Rome) se trouve, il est vrai dans l'ancien français. Nous en trouvons un exemple au vers 1321:

Car qui se desroie et sormoinne
Et d'outrage faire se poinne,
Quant il en a et eise et leu,
Jel apel plus malves que preu. (1321)

Cf. Joinville, 31: *Maistre Robert de Sorbon, pour la grant renommee que il avoit d'estre preudome, il le faisoit mangier a sa table.*

Mais cette construction n'est en fait qu'une anacoluthe. Dans l'exemple de Crestien, les mots *qui se desroie*, etc., restent, pour ainsi dire, en dehors de la proposition. Dans Villehardouin on trouve même des exemples où ce membre de phrase est au nominatif, comme si l'auteur avait voulu commencer la phrase d'une façon pour la terminer d'une autre[1]).

La tournure dont Joinville nous donne un exemple au §. 49: *car nulle temptacion ne nulle doute je n'ai dou sacrement de l'autel*, se trouve très rarement au XIIe siècle[2]). Il faut excepter à cet égard la traduction des Psaumes où l'influence de l'original s'est sensiblement fait sentir: *Les fluez de la terre tu descireraz* (Bartsch 43, 19: Fluvios scindes terrae).

Cette construction, qui ne paraît que par exception dans les textes profanes, ne devient régulière (si nous en croyons M. Gessner) qu'au XIVe siècle. Joinville en donne déjà de nombreux exemples:

Toutes manieres de chars qui meurent en lour ost, ils manjuent toutes. (489).

Elle a été employée au XIVe, XVe et XVIe siècle et se trouve encore au XVIIe siècle dans les auteurs qui aiment les archaïsmes: *Puis en autant de parts le cerf il dépeça* (La Fontaine Fables I, 6).

Une trace de l'inversion après l'objet est restée dans les propositions intercalées: *dit-il*, etc. En effet, dans ces propositions, l'objet est exprimé avant le verbe en tout ou en partie[3]). Crestien de Troyes, dans ce cas, observe très régulièrement l'inversion, tandis que dans quelques écrits cités

---

1) Cf. *Gessner* Zur Lehre des französischen Pronomen (Programme du Collége Royal Français) 1873 p. 17 note.

2) Ibidem p. 17.

3) Cf. *Weil* l. c. p. 46 note.

par M. Mätzner (*Syntax* II, p. 274), elle peut ne pas se rencontrer:

Par mon chief! fait mes sire Yvains,
Vos estes mes cosins germains. (579)

Seignor, fait il, guerre nos sourt. (2081)

ou avec le pronom:

Qu'au besoing, toz jors le dit an,
Doit an son ami esprover. (6588)

Ainsi, on trouve dans la langue de Crestien comne une sorte de lutte entre deux tendances contraires. D'après l'une, le verbe doit se trouver à la seconde place dans les phrases qui ne sont ni interrogatives, ni impératives; c'est le principe d'après lequel se construit la langue allemande et qui s'applique ordinairement dans le vieux français, surtout si le premier mot de la phrase est l'objet. D'après l'autre principe, le sujet tend à se placer avant le verbe et à le reléguer éventuellement à la troisième place; c'est le principe dominant du français moderne.

La construction ordinaire au XII[e] siècle est au fond plus conforme au génie des langues modernes. Elle traite le verbe comme étant le lien entre la *notion initiale* et le *but* du discours. Si la notion initiale n'est pas en relation intime et directe avec le verbe, si c'est une circonstance de temps, de lieu, de manière, l'inversion est plus ou moins facultative; si elle est un objet ou un prédicat, elle est obligatoire. Quand je dis avec Crestien:

Or ne vialt mes plus arester
La dameisele. (3036)

la notion initiale, c'est le temps où l'action se passe et le but du discours est d'introduire de nouveau dans le récit un être dont il n'avait pas été question dans les 25 vers précédents, que le poëte avait consacrés à décrire l'état d'Yvain se réveillant de sa folie. Si je dis en français moderne: *Alors*

la demoiselle ne veut plus s'arrêter, la phrase n'a plus exactement la même portée et introduit après la notion de temps un être un peu perdu de vue. Un bon écrivain éviterait même cette tournure et rétablirait celle de Crestien au moyen d'un artifice de syntaxe. Il dirait par exemple: *Alors ce n'est plus de s'arrêter qu'il s'agit pour la demoiselle.*

III. Formules de souhait[1]).

Dans les phrases qui expriment un voeu et qui sont toujours au subjonctif, Crestien observe généralement la même règle que nous avons précédemment vue pour les phrases à l'indicatif: le sujet ne se place après le verbe que lorsque la phrase commence par un autre terme. Nous le trouverons donc en tête dans les phrases suivantes:

Et vostre fille vos remaigne! (5473)

La vostre leingue soit honie! (613)

Dex vos doint
Et boen ostel et boene nuit! (3759)

Et vostre cors et vostre chies,
Fait li rois, bele criature,
Ait joie et grant boene aventure! (2382)

(Comparez en outre les vers 618 et sq., 3975, 4050, 5044, 5337, 5970)

ou avec le *que* exclamatif:

Mes que li jaianz si tost veingne
Qu'aillors mentir ne me conveingne! (3985)

Mais on trouve le sujet après le verbe, lorsque la phrase commence, soit par un adverbe:

Or doint Dex que trop ni li cost
Ceste losenge et cist servise! (5416)

[1]) Cf. *Mätzner* §. 490.

Mes bien sache li rois, mes sire,
Que je sui de ceste bataille
Oltrez et recreans senz faille! (6346)

(Comparez aussi les vers 2370, 2334, 3801)

soit par un complément prépositionnel:

De vostre ame
Ait Dex merci! (1286)

De la part De,
Veigniez vos a mon grant besoing! (4394)

(Voir aussi les vers 1296 et sq., 5397 et sq.)

soit par un prédicat avec le verbe *estre*:

Beneoit soient li sentier
Par ou il vint a mon ostel! (4900)

Maleoiz soit li premiers hom,
Qui fist en cest pais maison! (6537)

soit par l'objet:

Mal ait de Deu, qui la nos tost! (4362)

Il est rare de trouver le sujet précédant le verbe, en étant lui-même précédé d'un autre terme de la proposition:

Ja Dex ensi part ne mi doint! (5472)

Il est plus fréquent de rencontrer le verbe en tête de la phrase:

Car li eust or Dex rendu
Le sens au mialz que il ot onques! (2928)

Et sache ma suer tote voie
Qu'avoir porroit ele du mien! (4772)

Il est à remarquer que le français moderne place le sujet *tantôt* avant, tantôt après le verbe, sans qu'on puisse fixer

de règle à cet égard. Lorsque le sujet de la phrase désigne l'être qui doit profiter du souhait, il se place après le verbe: *Vive le roi! Puissé-je vous revoir!* Mais on dit d'une part: *Me préserve le ciel d'en faire de semblables!* (Molière Femmes sav. III, 5) et d'autre part: *Dieu vous bénisse!*

IV. Construction interrogative.[1]

La construction interrogative se caractérise dans les langues modernes par l'inversion du sujet. M. Weil[2]) explique cette particularité en disant que la phrase interrogative n'étant pas l'expression d'un jugement, ne saurait en affecter la forme. Le verbe n'est plus la copule entre le terme qui exprime l'auteur de l'action et celui qui désigne l'être qui la reçoit, il se placera en tête de la phrase en vertu de l'ordre pathétique des mots; en effet, celui qui interroge n'a rien de plus pressé que d'exprimer l'idée sur laquelle porte son doute.

En français moderne, cette inversion ne se fait qu'avec le pronom; et à la troisième personne, le substantif-sujet se place en tête de la phrase, tandis que le pronom de la troisième personne suit le verbe, comme pour tenir sa véritable place. Ce fait peut être considéré comme un compromis entre l'usage toujours plus envahissant dans la langue française de placer le sujet en tête de la phrase et, d'autre part le besoin logique de commencer par le verbe lorsqu'il est interrogatif. Il s'en suit que la phrase prend la forme d'une anacoluthe. *L'homme que Dieu a fait à son image n'est-il qu'une ombre?* (Bossuet. Or. fun. d'Henr. d'Angl.) est une construction analogue à: *Mon camarade, au contraire, il était de la famille* (P.-L. Courrier). Le sujet logique reste dans ce cas, isolé du verbe.

Nous ne trouvons pas en vieux français, au moins dans le Chevalier au Lyon, de traces de cette construction. L'interrogation s'y marque, comme en allemand, par l'inversion pure et simple du sujet, soit avec le pronom:

[1]) Cf. *Mätzner* §. 491. *Diez* III, 317.

[2]) l. c. p. 51.

Ja leissames nos por peresce
Espoir, que nos ne nos levames?[1]) (80)

Movroiz vos anuit ou demain? (600)

Donc n'ai ge ce lyon veu? (3540)

Queriez me vos donques? (6669)

soit avec le substantif:

Sont vostre panel aborre
Et vos chauces de fer froiees
Et vos banieres desploiees? (596)

Sait le donc nus, se vos dui non? (4597)

Porra Yvains par reison dire,
Se la soe partie est pire,
Que cil li ait fait let ne honte,
Qui entre ses annis le conte? (6087)

En sera-t-il ainsi quand l'interrogation porte, non plus sur le verbe, mais sur le sujet ou l'objet, sur la notion de de lieu (où? d'où? par où? etc.), de temps (quand, etc.?), de manière (comment? etc.)[2]). Dans ce cas, en tête de la phrase se trouve soit un pronom, soit un adverbe interrogatif. Le sujet se place avant le verbe, lorsqu'il est lui-même le terme interrogatif; c'est le seul cas où les langues modernes admettent le sujet avant le verbe dans l'interrogation. *Qui de nous ne se sentit frappé à ce coup*? (Bossuet Or. fun. d'Henr. d'Angl.) *Quelle maladie ou quelle mort peut troubler celui qui porte au fond du coeur un si grand calme?* (Id. Michel Le Tellier). Dans tous les autres cas, la phrase affecte la forme interrogative ordinaire. Avec les adverbes *où? d'où? comment? quand?* et avec *quoi?* préeédé d'une préposition, on peut même placer le sujet-substantif après le verbe si celui-ci est intransitif. On peut dire avec Rousseau: *Monseigneur, où sont, je ne dis*

[1]) C'est ainsi qui lit M. Tobler. Voir plus loin au chapitre des particules atones.

[2]) Cf. *Diez* III, 302.

pas l'équité, la charité chrétienne, mais le bon sens et l'humanité? (Lettre à l'archevêque de Paris) ou avec Racine: *Comment en un plomb vil l'or pur s'est-il changé?* (Athalie III. 7)[1]. Avec le pronom *que,* l'inversion pure et simple du sujet est de beaucoup, le cas le plus fréquent: *O Dieu! que prépare ici votre éternelle providence?* (Bossuet Or. fun. d'Henr. d'A.) Cette inversion qui, dans le français moderne, est une exception à la règle ordinaire de la construction interrogative est un reste du vieux français qui ne connaissait en aucun cas l'emploi pléonastique du pronom au nominatif:

Ma dameisele, ou sont
Cil qui vos blasment et ancusent? (4388)

Por Deu! qu'est ore devenuz
Mes sire Yvains qui n'est venuz? (2179)

Quant vanra
Mes sire Yvains? (1896)

En mon cors por quoi remaint ame? (3528)

Coment vialt donc Yvains ocire
Mon seignor Gauvain son ami? (6062)

Comparer en outre les vers 6376, 1763, 3523, 3529.

En français moderne, la particule interrogative se place en général en tête de la proposition. Si dans le style pathétique, il arrive que le sujet ou l'objet soit avant le mot interrogatif, il reste en dehors de la proposition et sa place doit y être remplie par un pronom: *Le vice, comment n'est-il pas l'objet de votre abomination? Le vice, comment ne le fuyez-vous pas?* Dans le Chevalier au Lyon nous trouvons plus d'un exemple de cette construction, mais sans l'emploi pléonastique du pronom, que Crestien ne connaît pas pour les phrases interrogatives:

Et ge, tant com nus ne me voit,
Por quoi m'esparg, que ne me tu? (3538)

---

[1]) Mais il faut dire avec Bossuet: *Mais pourquoi ce souvenir vient-il m'interrompre?* (Or. fun. d'Henr. d'A.)

Mes ce coment pot avenir? (1230)

Dameiseles que j'ai veues
En cest chastel, dont sont venues? (5219)

Comparer aussi les vers 5579, 1109.

Sauf ce cas, le sujet ne peut jamais, en vieux français précéder le verbe dans l'interrogation, excepté s'il est lui-même le terme interrogatif.

V. De la place du prédicat.

Etant donné que le sujet peut prendre deux places differentes à l'égard du verbe, il y aura six positions possibles pour le prédicat:

α Sujet, verbe, prédicat
β Verbe, sujet, prédicat
γ Prédicat, sujet, verbe
δ Prédicat, verbe, sujet
ε Sujet, prédicat, verbe
ζ Verbe, prédicat, sujet

Nous examinerons ces diverses hypothèses. 1⁰ avec le prédicat proprement dit, 2⁰ avec la notion prédicative se rapportant au sujet.

1. Prédicat proprement dit.

Les constructions α et β sont les plus ordinaires, aussi bien en vieux français que dans la langue moderne. En effet, elles donnent au prédicat sa vraie place en le considérant comme le but du discours, comme la notion qu'il s'agit de présenter à l'esprit des lecteurs:

Qu'ele estoit bele et longue et droite. (227)

Qu'Amors s'est tote a lui rendue. (1379)[1]

---

[1]) Nous ne croyons pas que le verbe *être* qui s'emploie toujours après le pronom réfléchi remplace le verbe *avoir* et que le pronom réfléchi soit un accusatif. *Cette femme s'est tuée* n'est pas, selon nous, mis pour: *cette femme a tué elle:* mais c'est une forme passive accompagnée

Donc iert il honiz en travers. (1349)

Mes l'amors devanra haine (2564)

Comparer aussi les vers 959, 4372, 5194, 5606 et sq., 859, 1947.

Le prédicat peut-il précéder le sujet et le verbe? Nous en avons déjà vu des exemples précédemment. Nous devons considérer cette construction qui, dans quelques locutions particulières s'est conservée, comme répondant à l'ordre pathétique des mots dans lequel l'émotion fait d'abord prononcer à celui qui parle ce dont il a l'esprit rempli, mais qui ne devrait arriver dans la phrase qu'en dernier lieu. Néanmoins dans ces phrases, le principe général en vertu duquel le verbe doit occuper la seconde place se vérifie là dans toute sa rigueur et la construction γ ne se trouve pas dans le Chevalier au Lyon.

Si le verbe est rarement en tête de la phrase, il est plus fréquent de le trouver à la fin. Dans ce cas, le prédicat se trouve entre le sujet et le verbe. Nous devons noter que dans cette construction, le français s'écarte du cadre général de ses phrases; on peut la considérer comme un latinisme et il est à remarquer qu'elle a complétement disparu de la langue:

Uns vilains . . . .
Assis estoit sur une coche. (290)

---

d'un datif remplaçant en latin l'ablatif avec *a* (*sibi consulatus quaerebatur*. Cic. in Verr. III, 16, 43). La phrase que nous avons citée correspond à un latin barbare: *ecce ista femina sibi est trucidata.* Des phrases telles que: *Cette femme s'a tuée* ne se trouvent à aucune époque tandis que nous trouvons dans ce cas le verbe *être* dans un des plus anciens monuments de la langue: *quant il se erent convers* (Fragm. de Val. v. Bartsch Chr. 7. 11). D'autre part, des phrases telles que: *cette femme s'est enlevé sa dernière espérance* ne peuvent s'expliquer de la même façon, mais elles n'infirment en rien notre manière de voir. Cette construction ne s'est formée que par analogie avec le cas précédent; on a dit primitivement: *s'a enlevé sa dernière espérance.* Le texte du Chevalier au Lyon semble avoir été écrit dans l'époque de transition, nous trouvons en effet au vers 2795: *qui joie s'a tolue* (dans le ms. du Vatican: *qui s'a joie tolue*), tandis que la même phrase se retrouve au vers 3724 sous la forme: *qui joie s'est tolue.* (Voir Littré *verbo* se).

Dame, nule force si forz
N'est come cele, senz mentir,
Qui me comande a consentir
Vostre voloir del tot en tot. (1986)

Et li autre molt lie en sont. (2283)

Enfin, si pour une raison ou pour une autre, le verbe se trouve avant le sujet, il peut en être séparé par le prédicat.

Car d'ax meismes sont si chaut
Lor hauberc, que li suens ne vaut
A chascun gueres plus d'un froc. (843)

Molt est hardiz qui loer s'ose. (2187)

Quant il ot mange et beu,
Furent par leanz espandu
Li chevalier qui le queroient. (1054)

Mes fors des murs estoit si rese
La place, qu'il n'i ot remese
En estant borde ne meison. (3771)

James . . . .
Ne vos iert overte ma porte. (5732)

Comparer en outre 2762, 862, 925, 928, 1134, 1190.

Dans les verbes pronominaux, le participe est tantôt après le verbe:

Espoir qu'Amors s'estoit enclose
En aucune chambre celee. (6028)

tantôt avant:

Logiee s'est en franc aleu. (1406)

Voir 6098 — Erec 183.

2. Notion prédicative se rapportant au sujet.

De même que le prédicat proprement dit, la notion prédicative se rapportant au sujet se place généralement à la fin de la phrase

Males ranpones a sejor
Li sont el cors batanz et fresches. (1356)

Si s'esbaist et espert toz. (6261)

Comparer 5703, 2479, 1128.

On le trouve cependant au commencement:

Malade ot geu longuement
La pucele. (5819)

Tote en porras de duel sechier. (5956)

Afublez d'un mantel hermin
Vient galopant par le chemin. (Erec 95)

Le sujet, s'il est exprimé, doit se trouver après le verbe et non entre la notion prédicative et le verbe.

Enfin nous trouvons la notion prédicative entre le sujet et le verbe au vers 3335:

Mes sire Yvains pansis chemine.

Notons pour terminer la construction usuelle avec le passif, lorsque la phrase présente à la fois un prédicat et une notion prédicative. Danc ce cas la notion prédicative peut se trouver avant le verbe:

Qui li chevaliers au lyeon
Fust apelez en sorenon. (6479)

ou entre le verbe et le prédicat:

Cil qui des chevaliers fu sire, ...
Doit bien estre solauz clamez. (2400)

VI. De l'objet et de la notion prédicative se rapportant à l'objet[1]).

A. La langue moderne place rigoureusement l'objet, exprimé par un substantif, après le verbe, ou, pour nous exprimé par un substantif, après le verbe, ou, pour nous ex-

1) Cf. *Mätzner* § 500. *Diez* III, 461.

primer plus correctement, elle choisit comme but du discours et par conséquent, comme dernier terme de la proposition l'être affecté le plus directement par l'action exprimée par le verbe. Pour emprunter la terminologie de M. Weil, nous dirons que c'est un des phenomènes qui donnent le plus au français son caractère de langue à construction descendante. Du reste, il est facile de se rendre compte de la cause extérieure de cette disposition des termes. Le français moderne est dans l'impossibilité de distinguer le sujet de l'objet par la désinence comme en latin ou par la forme de l'article comme en allemand. Aussi est-il astreint par la force même des choses à distinguer le sujet de l'objet par leur position à l'égard du verbe. Au XII[e] siècle lorsque la langue possédait un reste de flexion, était-il permis de placer l'objet avant le verbe, comme nous avons vu qu'on peut placer le sujet après celui-ci? Les monuments que nous avons de cette époque nous en fournissent de nombreux exemples. Cet usage a même survécu en partie à la flexion du substantif et nous en trouvons encore des exemples dans La Fontaine, ainsi que nous l'avons montré plus haut.

L'objet suit le verbe dans le Chevalier au Lyon dans la proportion de 62%. Cette construction peut se présenter de trois manières:

ou bien l'objet suit le verbe et le sujet le précède; c'est la construction moderne, dont il est inutile de donner des exemples;

ou bien le verbe est suivi du sujet et de l'objet, p. e.:

Endroit de moi doing ge le pris
Au veinqueor. (1700)

Si ne di ge rien por clamor. (2764)

Mes aincois molt prie li ot
Li sires, plus bel que il pot,
Qu'il ses IIII filz amenast. (4297)

ou bien l'objet se trouve entre le verbe et le sujet:

Et senz trop longuement pleidier
En prist[1]) la foi mes sire Yvains. (3274)

Que por neant prent sa bonte,
Qui vialt qu'ele ne soit seue. (4272)

Il est à remarquer que lorsque le sujet est un pronom placé après le verbe, il ne peut en être séparé par le substantif-objet ni par aucun autre terme (sauf par un autre pronom), de sorte que la dernière construction est exclusivement réservée aux cas où le sujet est un substantif.

On peut naturellement trouver l'objet après le verbe en l'absence du sujet (lorsqu'il devrait être exprimé par un pronom):

Del roi qui vient, s'en a grant joie. (2321)

S'a grant honte et plus grant eust
Se il s'aventure seust. (3015)

Puis si atendoit la venue
Sa seror, qui vient et aproche. (5840)

De même à l'impératif:

Car me dites voire novele. (4910)

Quant au cas où l'objet précède le verbe, nous avons déjà remarqué que ce fait entraînait forcément l'inversion du sujet et que par conséquent la construction: *objet—sujet—verbe,* ne se trouve guère dans le Chevalier au Lyon. Nous avons à cette occasion donné une liste assez considérable d'exemples d'un verbe placé entre l'objet et le sujet, pour qu'on nous dispense de l'augmenter encore.

Il nous reste à donner des exemples d'un sujet séparé du verbe par l'objet:

Li rois le cors mener en puet. (2642)

Mes sire Yvains l'espee tret. (4198)

Li rois einsi la chose mainne. (6436)

---

[1]) Anprist *Holland.* Cf. 3284.

Il est à noter que cette construction se trouve encore au XVII[e] siècle dans La Fontaine: *L'aigle et le chat-huant leurs querelles cessèrent* (Fables V, 18).

L'absence du pronom au nominatif est fréquente, lorsque l'objet est en tête de la phrase[1]):

Ne riens nule n'i oblia. (2301)

Lance brisiee n'i eust. (3202)

Cest chemin tanroiz. (4981)

Mes tel povrete i avoit
Que desliees et desceintes
En i ot de povrete meintes. (5190)

On trouve enfin l'objet avant un impératif:

Mes armes m'aporte. (729)

Et neporquant I seul m'en nomme. (1681)

Une chose m'acreantez. (2552)

Et vostre non
Se vos plest, biax sire, nos dites. (4598)

Dans les substantifs féminins, il est d'ordinaire impossible de distinguer le nominatif de l'accusatif; aussi, lorsque le sujet et l'objet sont des féminins indéclinables, nous trouvons le plus souvent la construction moderne:

Et la dameisele giete anz
La boiste. (3084)

Cependant, lorsqu'il n'y a pas de confusion possible, les autres constructions se rencontrent aussi:

Ceste parole ot entendue
Cele qui molt ert esperdue. (4751)

[1]) Cf. *Diez* III, 303.

Yvain, n'a mes cure de toi
Ma dame. (2767)

Et l'autre apres sa voie tint. (4718)

S'en ot la dame molt grant ire. (3108)

Remarquons enfin que le sujet *li uns* attire immédiatement après lui, par une attraction facile à comprendre, l'objet *l'autre*, de sorte que tous les deux sont ou avant ou après le verbe. Telle est l'origine de l'expression *l'un l'autre* qui, en français moderne, est employée presque adverbialement:

Puis que l'une l'autre i seust. (6024)

S'avoit li uns l'autre afole. (6362)

Voir aussi les vers 6077, 6082, 6102, 6056, 6177, 6403, 822.

Cependant nous trouvons aussi:

Que li uns vialt envair l'autre. (6075)

Voir 1669.

B. La langue moderne a l'habitude de placer après l'objet la notion prédicative qui s'y rapporte. Elle obéit en cela au principe général de l'ordre des mots; car cette notion est ordinairement celle qu'il s'agit d'introduire dans l'ensemble du discours. D'autre part, elle est si intimément liée au verbe qu'on la trouve quelquefois jointe à celui-ci, et placée avant l'objet: *avoir les yeux bleus, rendre heureux ses enfants.*

Cette dernière construction se trouve régulièrement quand la notion prédicative est un participe passé joint au verbe *avoir* pour former les temps composés de la conjugaison française. Aussi, lorsque le verbe *avoir* a son sens primitif de *posséder, recevoir,* et le participe sa signification passive, celui-ci se met après l'objet: *il eut un cheval tué sous lui* (Aug. Thierry) [*occisus est eius equus*]. Mais si le participe passé et le verbe *avoir* forment un temps composé correspondant dans sa signification au *perfectum, plusquamperfectum, futurum exactum,* le participe ne peut être séparé du verbe par l'objet. *Il a tué un cheval* signifie *occidit equum.*

Crestien et ses contemporains ne connaissent pas cette dernière distinction: le contexte seul détermine le sens de la phrase. Cependant nous examinerons d'abord les cas où le verbe (suivi d'un adjectif ou d'un participe) conserve son sens propre, pour passer ensuite en revue ceux où il n'est plus que l'auxiliaire d'un participe.

1. Notion prédicative proprement dite.

La construction ordinaire est celle de la notion prédicative immédiatement après l'objet. Nous l'observons, soit que celui-ci précède, soit qu'il suive le verbe:

Qu'il li est vis
Qu'il ait son boen seignor ocis[1]. (3505)

Qu'il avoit la parole basse. (6223)

Et les chemises au col sales
Les flans gresles et les vis pales
De fain et de meseise avoient. (5195)

Comparer 6135, 2364, 1788, 5586.

Cependant on trouve aussi l'attribut immédiatement avant l'objet:

Quant mes sire Yvains voit blecie
Son lyon, molt a correcie
Le cuer del ventre et n'a pas tort. (4541)

Mes ne fet mie si entiers
Ses sopirs que l'an les conuisse. (4346)

En cest chastel a establie
Une molt fiere deablie. (5459)

Plus ot que n'est la flor de lis
Cler et blanc le front et le vis. (Erec 421)

Enfin on trouve quelquefois l'objet avant, et la notion prédicative après le verbe:

---

[1]) Nous verrons plus loin que les mêmes constructions se retrouvent *dans les phrases* dépendantes.

Et les haubers ont si deroz. (6122)

Ja ma fille n'aurai si vil
Que ge par force la vos doingne. (5758)

Nous n'avons pas trouvé d'exemples de la construction inverse, d'après laquelle le verbe serait entre la notion prédicative et l'objet.

On peut joindre à ces exemples ceux où l'objet est représenté par un pronom atone, se trouvant immédiatement avant le verbe. Dans ce cas, la notion prédicative peut se trouver après le verbe:

Alez, fet il, Dex vos conduie
En vos pais sainnes et liees! (5798)

ou avant:

Et por ce s'amie la claime. (2420)

Voir 6060 et sq., 1805 et sq., 5782; 5998, 653.

2. Temps composés avec *avoir*[1]).

La règle moderne d'après laquelle le participe passé n'admet entre l'auxiliaire et lui que certains mots tels que *tout, pas, rien, beaucoup,* était loin d'être établie au XII[e] siècle d'une manière constante. Au contraire, on trouvait ordinairement le participe après l'objet. Cet ordre des mots avait sa raison d'être; car, si l'on se rapporte à la signification primitive des temps composés, on se rend compte que le participe n'est pas autre chose que la notion prédicative se rapportant à l'objet. Quand je dis avec Crestien:

Et il li a tel cop *done*
Que la teste del bu li ret
Si soavet que mot n'en fet[2]). (5648)

j'entends que Yvain tient, considère son coup comme *donné.* Des constructions semblables se trouvent déjà dans les classiques latins: *Ad meam fidem quam habent spectatam iam et*

[1]) Cf. *Mätzner* § 497.
[2]) Selon la conjecture de M. Holland.

cognitam. confugiunt (Cic. in Caec. 4. 11). *In ea provincia pecunias magnas collocatas habent* (Id. de imp. C. P. 7, 18). *Principum philosophorum ita percepta habuit praecepta, ut* .....
(Nep. Att. 17).

Les langues modernes ont donné à cette construction une signification active qu'elle n'avait pas dans le latin, et l'ont substituée en partie au parfait. Le français moderne, pour accuser encore plus clairement cette signification, a joint le participe à l'auxiliaire, pour reléguer l'objet soit avant soit après. On en trouve déjà des exemples au XII[e] siècle:

Bien a vengiee, et si nel set,
La dame la mort son seignor. (1364)

Et s'en a avec soi menees
Les cheitives desprisonees. (5765)

ou avec l'objet avant le verbe:

Et son cheval li ont tret fors. (5564)

Voir les vers 2547, 2725, 1366, 5646, 5917, 6156 et sq.

Ces exemples prouvent déjà qu'un des termes de la proposition peut prendre place entre l'auxiliaire et le participe. Mais, comme nous l'avons dit plus haut, la construction ordinaire dans Crestien est celle qui conserve au participe son rôle de notion prédicative se rapportant à l'objet:

Donc n'as tu rien vers moi mespris. (1768)

Dame, ge ai Yvain trove. (2915)

Donc n'ai ge ce lyon veu
Qui por moi a si grant duel fet? (3540)

S'i a il molt grande poinne mise. (4534)

Molt i avoit cos endurez
Et renduz tant com il plus pot. (5610)

Que j'ai ma dame a ce menee

Que tot ausi com ele sialt,
S'ele parjurer ne se vialt,
Iert vostre dame et vos ses sire. (6672)

Quant on y réfléchit, on s'aperçoit que si l'usage a changé à l'égard de la position du participe, ce n'est pas que le génie de la langue se soit modifié; mais nous avons une autre manière de concevoir le participe. En principe, la construction française est descendante; elle place chaque terme après celui qui le régit. De nos jours, nous considérons le substantif comme objet de l'expression verbale composée de l'auxiliaire et du participe, et nous le plaçons après celle-ci; au XII[e] siècle on considère le participe comme notion prédicative se rapportant à l'objet: on le place donc après le mot auquel il se rapporte. — D'autre part, de même que l'adjectif, le participe peut précéder l'auxiliaire; mais il est à noter que dans ce cas, l'objet est toujours après celui-ci:

Par la main d'un suen chapelain
Prise a la dame de Landuc. (2150)

Que coneu m'avez le voir. (6385)

(Voir aussi 2754)

ou s'il le précède, ce n'est qu'en qualité de pronom personnel atone (conjoint):

Cuidier li fist par tel semblant
Qu'ele de lui riens ne savoit
N'onques mes veu ne l'avoit[1]). (3054)

La construction: *objet — participe — auxiliaire,* est rare. On la trouve dans Erec au vers 130:

Cil qui le cerf chacie avoient.

et au vers 282:

Por ce que le cerf pris avoit.

---

[1]) Selon le ms. du Vatican (v. Tobler Bruchstück aus dem Chevalier au Lyon. Programm der Kantonschule von Solothurn. 1862).

Nous avons du reste déjà constaté que le verbe (il s'agit ici de l'auxiliaire) a la tendance de se placer immédiatement après l'objet quand celui-ci le précède.

La construction que nous trouvons au vers 1422:

Ce qu'ele plore et qu'ele list,
Volsist qu'ele leissiee eust.

ne s'explique que par le mélange de deux propositions. Les vers 4383 et suivants donnent un exemple des diverses constructions qui peuvent se trouver avec le participe passé, et prouvent jusqu'à quel point pouvait aller la liberté des auteurs:

Et sa confesse avoit ja prise,
A Deu de ses pechiez requise
Merci et sa corpe clamee.

Avec les verbes neutres, on trouve le participe tantôt après l'auxiliaire:

En ce penser a atendu
Jusque tant que ele revint. (1664)

tantôt avant:

N'onques oi parler n'avoie
De chevalier. (6476)

Voir les vers 5621, 5819, 6073, 6105.

VII. Particules atones.

Nous appelons ainsi certains mots qui en français se placent immédiatement avant le verbe; la voix passe rapidement sur ces mots pour se reposer sur le verbe, de sorte qu'ils semblent ne former avec celui-ci qu'une seule expression. Lorsque le verbe est à un temps composé, c'est devant l'auxiliaire qu'il se place. Dans la langue moderne ces mots sont:

1° le nominatif des pronoms personnels (dits conjoints);
2° l'accusatif et le datif des mêmes pronoms;
3° les pronoms adverbiaux *en* et *y*[1]);
4° la négation *ne*.

[1]) Cf. *Diez* III p. 471. *Engel* p. 9.

Nous avons vu plus haut qu'au XII[e] siècle, le pronom-sujet pouvait être séparé du verbe par d'autres membres de phrase; aussi, ces formes nominatives doivent être considérées comme accentuées.

Quant aux autres catégories mentionnées ci-dessus, il importe de distinguer les phrases affirmatives et négatives des phrases interrogatives et des phrases impératives.

A. Phrases affirmatives et négatives.

Les particules atones se trouvent régulièrement avant le verbe quand la phrase n'est ni interrogative ni impérative. Le pronom personnel atone à l'accusatif et au datif ne le suit jamais en dehors de ces deux cas. Il est inutile de donner des exemples de ce fait.

M. Gessner[1]) prétend que le pronom atone peut se trouver après le verbe. Nous n'en avons pas trouvé d'exemple dans le Chevalier au Lyon et tous ceux que ce grammairien a donnés, sont empruntés à des phrases interrogatives ou impératives. Il faut cependant excepter la singulière expression *fist se* (= *dixit*) particulière aux Livres des Rois, que nous trouvons, soit dans les phrases intercalées (p. 120, 133, 288), soit au commencement d'une phrase (p. 166), mais toujours lorsque le verbe précède le sujet. Nous ne serions pas éloigné de croire que *se* n'est pas le pronom réfléchi, mais le pronom démonstratif *ce* qu'on trouve souvent dans les phrases intercalées[2]). Il est vrai que ce pronom se trouve ordinairement avant le verbe, mais son déplacement nous étonnerait beaucoup moins que celui du pronom refléchi. Pour les exemples tirés de la chanson de Roland p. 500, 993, nous renvoyons au chapitre de l'infinitif, ainsi que pour toutes les règles spéciales à un pronom dépendant d'un verbe à l'infinitif.

Nous corrigeons Erec 227 ainsi qu'il suit: *rala senz*[3]) *que il n'i ot plus fait.*

---

[1]) l. c. 1873, p. 6.
[2]) ibidem p. 37.
[3]) s'en *Bekker*.

Du reste, le besoin de placer le pronom avant le verbe était si fort que, malgré l'influence du texte latin, nous voyons le traducteur des Livres des Rois observer cette règle: *si lur dist* (*et dicebat eis* I 17, 8).

Nous ne nions pas que le pronom atone ne puisse se trouver quelquefois après le verbe; mais ce sont des cas tout-à-fait exceptionnels et étrangers, semble-t-il, à l'usage des auteurs corrects.

Lorsque plusieurs atones précèdent le verbe, la langue moderne a adopté pour l'ordre dans lequel ils doivent se présenter les règles suivantes[1]):

1° la négation est toujours la première des particules atones (le sujet n'est pas compris);

2° les particules *en* et *y* précèdent immédiatement le verbe;

3° il y a incompatibilité entre deux pronoms personnels atones dont l'un est au datif et l'autre à l'accusatif, de sorte que le datif s'exprime alors par la forme accentuée avec la préposition *à* et se place après le verbe (*il m'envoie à toi* non *il te m'envoie*);

4° le principe précédent souffre une exception lorsque l'accusatif est le pronom de la troisième personne non réfléchi: dans ce cas le datif précède, lorsqu'il est à la première ou à la deuxième personne, et suit, lorsqu'il est à la troisième (*il me l'envoie, il le lui envoie*);

5° lorsque *en* et *y* se trouvent ensemble (auquel cas *y* est purement et simplement un adverbe), *y* précède *en*.

Les deux premières règles se trouvent telles quelles au XIIe siècle:

Certes, il ne se poist mialz
De toi vengier en nule guise. (4178)

Com tu l'as dit, et ge le di . . . .
Que ja mes cuers ne sera fainz
Que ge tot mon pooir n'en face. (6640)

---

1) Cf. *Mätzner* § 522.

La la trovai si afeitiee . . . .
Que molt m'i delitoit a estre. (239)

L'incompatibilité indiquée dans la troisième règle se retrouve au XII[e] siècle, sauf que la liberté du langage permettait de placer un complément prépositionnel avant le verbe:

Miaudre de moi a vos m'envoie. (5062)

Qua ja, se je vos coneusse,
A vos combatuz ne me fusse. (6271)

Aussi au vers 2804 nous préférons infiniment la leçon du manuscrit du Vatican:

Lors li leva I torbellons
El chief si granz qu'il se forcene.

à celle de M. Holland:

Lors se li monte I torbellons.

D'autre part, on trouve dans Crestien régulièrement l'accusatif du pronom avant le datif, contrairement à l'usage moderne. Aussi trouve-t-on *le me:*

Et mes consauz ne le m'aporte (5731, cf. 6741, 583)

le te:

Se la bataille nel te done. (5974)

le se:

Mes il ne le se pensa onques. (3385)

le (*la*) *nos:*

Mal ait de Deu qui la nos tost! (4362)

le vos:

Car nos la vos donrons a fame. (5694, cf. 5760, 5714, 6676, 6289, 6782, Erec 672).

Dans Joinville (683) on trouve également: *la reine la m'envoia.*

Enfin, la langue de Crestien fait régulièrement suivre *en* de *i.*

> Ne il n'en i a mes nul tex. (1237)
>
> S'il en i eust V setiers. (3002)
>
> Gardez que n'en i veigne plus[1]). (1902)

B. Phrases interrogatives.

Lorsque l'interrogation porte sur le verbe, Crestien avait l'usage de placer celui-ci en tête de la phrase, sans le faire précéder d'aucun des pronoms atones. Dans ce cas le pronom, de proclitique devient enclitique, et se place immédiatement après le verbe et avant le sujet:

> Queriez me vos donques? (6669)
>
> Set le donc nus, se vos dui non? (4597)
>
> Et doit me ele ami clamer? (1456)
>
> Et avez li vos dit de moi
> Qui ge sui? (6701)

Aussi, n'hésitons-nous pas à considérer avec M. Tobler le mot *le* au vers 80, comme une dittographie de la syllabe suivante:

> Ja [le] leissames nos por peresce,
> Espoir, que nos ne nos levames?

Tel que M. Holland l'a écrit, le premier vers présente deux fautes: il est trop long d'une syllabe et il place le pronom atone devant le verbe dans une phrase interrogative.

La négation précède toujours le verbe. Cf. 3540.

Lorsque l'interrogation est introduite par un pronom ou

---

[1]) C'est ainsi que lit M. Tobler au lieu de *nus* (Holland).

un adverbe interrogatif, il semble que l'auteur ait eu plus de liberté; nous trouvons le pronom atone avant le verbe dans les phrases suivantes:

Ou vos plest il que ge le mete? (5557)

Por quoi m'asals, por quoi m'aquials,
Que me demandes, que me vials? (5131)

Que me valra se ge nel praing? (5036)

et après, au vers 1763:

Por quoi
Fes le tu?

C. Phrases impératives.

La règle moderne du pronom avec l'impératif est de le placer après le verbe (avec la forme accentuée pour la première et la seconde personne et avec la forme atone pour la troisième), dans les phrases affirmatives; et avant le verbe (toujours avec la forme atone) dans les phrases négatives.

Dans le Chevalier au Lyon, cette règle est loin d'être aussi précise. Avec l'impératif négatif, nous trouvons toujours le pronom (ainsi que la négation elle-même) avant le verbe:

Ne n'en faites ja rien por moi! (127)

Ne por ce ne vos esmaiez! (1933)

Cf. 4593, 6689.

Mais avec l'impératif affirmatif, nous le trouvons tantôt avant:

Mes or en venez apres moi! (1567. cf. 1929)

Si l'amainne tost apres moi! (735)

En ca vos traiez! (1965)

Leanz l'encloez! (5559)

(Cf. 729, 4598, 1562, 1930).

tantôt après:

Rent li! (2773)

Taisons nos en! (97)

Cf. 2013, 2101, 4957, 341, Erec 1003, 209.

Dans l'un et l'autre cas, l'ancien français observe le même ordre des particules atones que dans les phrases non impératives à savoir: négation, pronom accusatif, pronom datif, pronom adverbial.

Or le me dites! (1995)

L'en ostez! (5540)

N'en alez pas senz nos congiez! (607)

Faites le nos savoir, biax sire! (601)

La même incompatibilité dont nous avons parlé précédemment entre deux pronoms de la première et de la deuxième personne, dont l'un serait au datif et l'autre à l'accusatif, existe de nos jours pour l'impératif. L'ancien français n'était pas si absolu, mais dans ce cas le pronom datif peut se mettre avant le verbe et l'accusatif après:

Por Deu, ne me celez vos pas[1])! (4940)

VIII. Pronom accentués.

La forme accentuée ne se trouve qu'au datif et à l'accusatif. Par exception nous la trouvons au nominatif au vers 2501:

S'irons tornoier, moi et vos.

Accompagné d'une préposition, ce pronom rentre dans la catégorie des pronoms prépositionnels. Sans préposition, il se

---

[1]) Rien, du reste, ne prouve que *vos* ne soit ici accentué.

construit comme un substantif. Il peut donc se trouver après le verbe comme accusatif:

Por ce que ma dame creoit
Moi plus que lui de maint afeire. (3662; cf. Erec 198)

ou bien comme datif sans préposition:

Car vos la feistes ja moi. (1001)

Mes, s'il vos plest, delivrez moi
Les cheitives que vos avez! (5701)

On sait que cette dernière construction s'est conservée pour l'impératif.

Il est plus fréquent de trouver le pronom avant le verbe; dans ce cas, l'auteur veut établir une opposition entre deux idées dont l'une est exprimée par le pronom:

Mon cheval prist et moi laissa. (542)

Moi ne convient il plus proier. (3984)

Cf. 2739, 5784.

IX. Infinitif[1]).

L'infinitif sans préposition peut se trouver en français après les verbes dont la liste a été donnée par Mätzner I, §. 215 et suivants. Ce sont tous des verbes qui, en latin, sont construits soit avec l'*accusativus cum infinitivo (verba sentiendi et dicendi)*, soit avec l'infinitif seul, lorsque leur sujet est le même que celui de l'infinitif *(solere, audere, debere, velle)*. Il faut remarquer cependant que l'infinitif se trouve en français toujours sous la forme active, même dans les cas où la grammaire latine d'accord avec la logique, exige le passif: *J'ai entendu raconter une histoire* (*audivi historiam narrari*). *Je l'ai vu tuer par des brigands* (*vidi eum a latronibus occidi*). Cependant, la construction de l'infinitif avec l'accusatif n'est pas fréquente en français. On la trouve régulièrement 1⁰ avec les verbes *voir*, *entendre* (*oïr*), *sentir*, *envoyer* (*je l'envoie porter cette nouvelle*) 2⁰ avec *faire*, *laisser*, lorsque

[1]) Cf. *Mätzner* § 507.

l'infinitif est un verbe neutre (*je le fais tomber*). Si elle se rencontre avec d'autres verbes, on doit la considérer comme un latinisme étranger à la langue[1]). Elle a été remplacée par la construction des propositions-objets avec la conjonction *que*, construction dont l'origine se retrouve déjà dans les auteurs latins du IV[e] siècle, lesquels l'avaient vraisemblablement empruntée à la langue grecque (*quod*, *quia*, *ὅτι*). C'est pourquoi, lorsque je dis: *J'affirme l'avoir vu*, le pronom ne peut être que l'objet de l'infinitif et le sujet est nécessairement le même que celui du verbe fini. S'il n'en est pas ainsi, l'on est forcé d'employer une autre construction et de dire par exemple: *J'affirme qu'il l'a vu.* Mais on peut dire avec Fénelon (Fables. L'assemblée des animaux pour choisir un roi): *La lionne qui faisait retentir de ses cris les montagnes et les forêts*, où *les montagnes et les forêts* est le sujet de *retentir.* Cette distinction entre les verbes qui admettent l'accusatif avec l'infinitif et ceux qui ne l'admettent pas, est importante pour l'ordre des mots.

Dans tous les cas, on peut considérer la construction avec l'infinitif comme une sorte de voix, exprimée par un auxiliaire suivi de l'infinitif. Une première preuve de ce fait est que le verbe fini change souvent de signification, ou du moins atténue considérablement son sens primitif, ainsi que nous l'avons vu pour *avoir* avec le participe passé. Cela est surtout frappant avec le verbe *faire* (en allemand *lassen*) employé pour indiquer que le sujet exprime la cause première, mais non le facteur immédiat de l'action exprimée par l'infinitif. De même *laisser* a devant un infinitif le sens de *ne pas empêcher*, *aller* celui *d'être sur le point de* et *savoir* celui de *connaître l'art de.* On peut se rendre compte de cette différence en remplaçant l'infinitif par un substantif abstrait: *Je fis construire* a une tout autre signification que: *Je fis une construction*, *Je le laissai*

---

[1]) On en trouve de nombreux exemples au XVI[e] siècle: *Il pourra dire cette faulte partir d'une ame enivree de sa bonne fortune.* (Montaigne XLVII). Cette construction est encore régulièrement usitée avec le pronom relatif: *Cette inscription qu'on prétend y avoir été gravée* (Châteaubriand Lettre à M. de Fontanes).

chanter que: *Je laissai son chant.* On peut même dire que: *Je veux partir* signifie autre chose que: *Je veux mon départ.* Quelques-uns de ces verbes (*aller, venir, courir*) sont ordinairement intransitifs et l'infinitif ne peut être considéré comme leur objet.

Un autre phénomène qui ne peut guère s'expliquer qu'en considérant l'infinitif comme intimément lié au verbe fini, nous ramène à notre sujet. Le pronom sujet ou objet de l'infinitif se plaçait autrefois immédiatement avant le verbe fini, comme si celui-ci n'était qu'un auxiliaire de l'infinitif. En d'autres termes, nous trouvons avec l'infinitif le même ordre des mots qu'avec les temps composés de la voix active:

Ainz que nus la poist veoir. (65)

N'an ne li puet feire cuidier
Que autres l'en poist eidier. (5071)

Cf. 3852, 314, 5164, Erec 232.

De même si l'infinitif précède:

Demain atendre me porroiz. (3716)

S'ele plus porchacier se puet
Au moinz jusqu'a XIIII jorz (4794)

Ne le por quoi dire ne t'osent. (5141)

Se je feire la puis. (6609)

Ferir la volt par mi le vis. (Erec 175)

Dans une phrase interrogative ou impérative, les pronoms se rattachent au verbe fini selon les règles que nous avons déjà indiquées[1]):

Volez m'en vos prendre[2]) a parole? (6390)

---

[1]) Cf. *Gessner* l. c. 1873, p. 6 note.
[2]) Ms. de Paris 1891 (210 suppl. français) *metre* Holland.

Mes feites nos avant conter
Ce qu'il avoit encomencie. (102)

Leissiez m'aler. (Erec 209)

Les pronoms se rangent devant le verbe fini selon les règles ordinaires, même s'ils n'appartiennent pas logiquement au même verbe:

Qu'autrement, ce vos acreanz,
Le vos convient en tel leu metre. (5533)

Le vers 5727 offre à cet égard une anomalie:

Compaignie mi a tenue
Et ge la revuel li tenir.

Si le verbe fini et l'infinitif sont l'un et l'autre accompagnés d'un pronom datif, celui qui se rapporte à l'infinitif prendra la forme accentuée avec la préposition:

Tant . . . . . .
Que par force et par estovoir
Li convenroit feire a lui pes. (6510)

Les textes de Crestien de Troyes n'offrent que peu de dérogations à ces règles. Nous en avons signalé une; M. Gessner en a trouvé deux dans la Chanson de Roland, qui, l'une et l'autre, se rapportent au pronom réfléchi: (*il*) *vait s'apuier suz le pin* (p. 500 Müller), *vont s'aduber* (p. 993).

Cette construction du pronom et de l'infinitif est restée la règle jusqu'au XVII[e] siècle, où nous la trouvons encore très fréquemment: *Nous l'allons voir dépouillée même de cette triste décoration* (Bossuet Or. fun. d'Henriette d'Angl.). *Notre baudet s'en sut enfin Passer pour cette fois* (La F. Fables VIII, 17).

Mais à cette époque, on trouve aussi une autre construction qui consiste à rendre à l'infinitif les pronoms qui lui appartiennent. L'esprit tend à analyser la proposition de façon *qu'on* peut dire que, dans cette construction, les deux idées

sont beaucoup plus indépendantes l'une de l'autre que lorsqu'elles ne sont séparées par aucun pronom. *Après que nous avons surmonté, pour ainsi dire, la mort, elle éteint en nous jusqu'à ce courage par lequel nous semblions la défier.* (Bossuet Or. fun. d'Henr. d'A.).

De nos jours, cette construction est de beaucoup la plus fréquente, bien que l'ancienne se retrouve encore, surtout dans le style soutenu[1]). Elle est même obligatoire avec les verbes *voir*, *entendre* (*ouïr*), *sentir*, *envoyer*, *faire*, *laisser*, et ce sont précisément les seuls verbes avec lesquels le sujet de l'infinitif peut être exprimé. Dans ce cas, le pronom est toujours avant le verbe fini, qu'il soit objet ou sujet de l'infinitif. On dit: *Je le fais tuer* et *Je le fais mourir.* Cette tournure, que nous pouvons nommer primitive, est en outre obligatoire dans les cas rares où le sujet de l'infinitif est exprimé avec les verbes *croire*, *dire*, *penser*, *savoir.* On peut donc dire: *Je crois l'avoir vu*, ou *Je le crois avoir vu*, mais on doit dire: *Je le sais être ici.*

Si donc nous considérons les verbes qui peuvent être suivis de l'infinitif sans préposition comme des auxiliaires donnant au verbe une signification particulière, nous pouvons nous attendre à ce que l'infinitif, de même que le participe passé, se trouvera plus souvent après qu'avant le verbe fini. C'est aussi ce qui arrive dans la proportion de 79 fois sur cent. Même, il est si vrai que l'infinitif se rattache étroitement au verbe fini que, lorsqu'il précède, il ne saurait en être séparé, sinon par une particule atone.

Et par costume feire suelent
Autel a toz les sorvenanz. (5144)

Et savoir et veoir puet l'an
Qu'il n'est mie bien en son san. (2923)

---

[1]) M. Mätzner (II, 202) commet une erreur en disant que les temps composés du verbe fini exigent le pronom immédiatement avant l'infinitif: *Et Mignot aujourd'hui s'est voulu surpasser.* (Boileau Satire III) *Le roi m'a voulu voir.* (La F. Fables IX, 3).

Comander vos vuel et prier
Que ja n'en aiez au cuer ire. (136)

Le sujet de l'infinitif, qui ne se trouve au XIIe siècle guère plus souvent qu'au XIXe, se place tantôt après, tantôt avant l'infinitif.

Li rois, qui vers lui voit venir
La dame a son estrier tenir. (2923)

Ou tu sosfris ton nain en rievre
Ferir la pucele ma dame. (Erec 1010)

Cf. Erec 140. Roman de Tristan Bartsch Chr. 115, 16.

Le prédicat ou la notion prédicative se met ordinairement entre le verbe fini et l'infinitif:

Voz devez seus estre et nos dui. (5548)

Li lyons cuide mort veoir
Son compaignon et son seignor. (3498)

Et cez puet an nices clamer
Qui cuident qu'el les voelle amer. (2459)

Quant à l'objet, nous le voyons, sauf les restrictions indiquées ci-dessus, occuper toutes les places possibles; soit avant les deux verbes:

Tex tros i font
Que son poing i puet an boter. (5576)

Et de la pierre, quex ele est
Vos voel dire tot en apert. (2603)

I fisicien . . . .
Fist mander rois Artus adonc. (6492)

Ce ne porroit estre a nul fuer
Que je duel feire vos veisse. (3838)

Ne vostre non nomer n'oismes. (4610)

(Cf. Joinville, 66: *La baultei dou roy puet l'on veoir.*)

soit après les deux verbes, comme dans la langue moderne:

Et l'autre dist que ele iroit
A la cort le roi Artus querre
Aide a desresnier sa terre. (4706)

Coment Nature feire sot
Oevre si leide et si vilainne. (796)

(Cf. 3664, 2728; 5144.)

soit enfin entre le verbe fini et l'infinitif:

Et bien sachiez que vos meismes
I poez molt grant honte atendre. (5258)

Et feites le pont treire aval! (4138)

An puet tel chose acostumer
Qui molt est greveuse a retreire. (2524)

Si li fist son chief desarmer. (3285)

Si voldroit mes sire Gauvains
Yvain ocire de ses mains? (6065)

Ainz me leissasse I des denz treire. (144)

Cette construction est, semble-t-il, la plus fréquente dans Crestien; nous avons vu plus haut que c'était celle qu'il employait ordinairement avec le participe. On la trouve encore dans La Fontaine Fables XI, 7: *On ne sut pas longtemps à Rome Cette éloquence entretenir.*

X. Infinitif prépositionnel[1]).

L'infinitif accompagné d'une préposition, rentre dans la catégorie des compléments se rattachant au verbe au moyen

[1]) Cf. *Mätzner* § 508. *Diez* III, 459. *Engel* p. 8.

d'une préposition. Mais en qualité de verbes, ces infinitifs ont un objet; cet objet se place en français moderne immédiatement avant, si c'est un pronom; après, si c'est un substantif. En est-il de même dans notre vieux langage?

Sans préposition, nous avons remarqué qu'il était uni au verbe fini d'une manière si intime qu'on pouvait considérer le verbe fini comme une sorte d'auxiliaire, et qu'il se plaçait après son propre objet comme s'il en dépendait. Ce dernier phénomène se retrouve d'une façon presque constante avec la préposition:

Qu'ele estoit en grant cusancon
De sa fonteinne garantir. (1736)

Ensi molt longuement ne finent
De joie feire et de plorer. (3814)

De son seignor eidier s'apreste. (4212)

Cist ostex vos fu enseignez
Por mal et por honte endurer. (5108)

Qu'onques de tort feire n'oi cure. (6396)

Et vostre fille me bailliez
Demain a l'esprevier conquerre. (Erec 654)

Les prépositions *de* et *a* se contractent avec *le* et *les*, et *de* s'apostrophie devant une voyelle selon les règles ordinaires. C'est un fait constant et non un fait isolé ainsi que semble le penser M. Engel[1]):

il parolent
Des deus serors entracorder. (6158)

Ne finera par tote terre
Del chevalier au Lyon querre. (4807)

Autre fait remarquable: lorsque l'objet est un pronom, ce pronom n'apparaîtra pas sous la forme atone, ce qui, dans

[1]) Cf. *Engel* p. 8.

l'usage moderne, l'unit étroitement à l'infinitif, mais sous la forme accentuée,[1]) comme s'il dépendait non de l'infinitif, mais de la préposition:

De li apeler molt s'esforce. (3044)

Et li boens hom s'entremetoit
De lui colchier. (2867)

Venuz estes por moi desfendre. (4400)

Qui de lui siudre ne se feint. (3267)

Cette construction s'est perpétuée, ainsi que le remarque M. Gessner, jusqu'au XVI[e] siècle. Elle répond à une autre conception que la nôtre. Nous faisons dépendre le substantif ou le pronom de l'infinitif; Crestien et ses contemporains le faisaient directement dépendre de la préposition, et l'infinitif s'ajoutait comme une sorte de notion attributive, analogue au gérondif latin, remplacé déjà dans Tertullien par l'infinitif. En vieux français, la forme du pronom, qui est constante et la position de l'objet, qui est presque aussi constante, ne s'expliquent pas si nous n'admettons pas que les mots ont entre eux un autre rapport que de nos jours; la loi de la construction descendante et l'analogie du participe passé nous prouvent que le substantif et le pronom accentué dépendent directement de la préposition.

D'autre part, Crestien avait-il encore le sentiment de cette relation des mots ou bien avait-il simplement hérité d'une forme de la phrase correspondant à des conceptions d'un autre âge? C'est ce qu'il est permis de se demander quand on remarque que le texte du Chevalier au Lyon offre déjà quelques dérogations à la règle:

De metre en vostre delivrance
Mon cors, si com ge le doi feire. (3718)

Por armer son cors. (5563)

De doner granz cos et pesanz. (5583, cf. 3388)

---

[1]) Cf. *Gessner* l. c. 1873. p. 6.

C'est au moins une preuve que l'usage moderne n'était pas complétement inconnu au XII[e] siècle. Enfin, si nous ne trouvons jamais le pronom atone entre la préposition et le verbe[1]), nous le trouvons quelquefois rapporté au verbe fini de la proposition et placé immédiatement devant celui-ci:

Rent li, qu'a rendre le t'estuet. (2773)

Com il li comenca a feire
Semblant que a lui se rendoit. (3388)

Dans des auteurs moins corrects, l'on trouve quelquefois le pronom atone placé après l'infinitif (cf. Diez III p. 473).

XI. Participe présent.

En dehors du rôle de prédicat sur lequel nous n'avons pas à revenir, le participe peut remplir dans la phrase deux fonctions:

1⁰ Il peut correspondre à l'ablatif absolu des Latins. Dans ce cas, cette locution se place ordinairement en tête de la phrase:

Veant toz ses barons, se done
La dame a mon seignor Yvain. (2148)

En plainne cort et veant toz,
Me dist que por vos l'oi traie. (3666)

Oiant toz, si li dit. (4027)

Que, tot veant mes ialz, l'ocist. (4904)

Qu'autrement, ce voz acreanz,
Le vos convient en tel lieu metre . . . . . (5532)

cependant, nous trouvons:

---

[1]) Au vers 5444:
Mes del vengier se painne fort.
l'infinitif est précédé non du pronom, mais de l'article, qui transforme l'infinitif en substantif. Cf. 4929, 6253 et sq.

Li maufez, li anemis
Qui avoit maint prodome ocis,
Veant lor ialz, en mi la place. (4167)

Que li uns vialt envair l'autre,
Lance levee sur le fautre. (6076)

Quant à la position relative du substantif et du participe [1]), il est à noter que l'usage constant de notre poëte est de placer le participe présent avant et le substantif après, ainsi que les exemples précédents l'ont prouvé. Il est probable que cette construction, étant la plus fréquente, explique comment des mots tels que *pendant*, *moyennant*, ont pu devenir de véritables prépositions. L'exception que présente le vers 5532 s'explique probablement par la présence du pronom *vos*.

2⁰ Le participe présent peut former avec les verbes *aller* et *venir* un gallicisme correspondant au supin (*eo victum*). Dans ce cas, le participe n'est point prédicat, car il ne prend jamais la forme du nominatif, mais il reste toujours à l'accusatif. Aussi devons-nous considérer cette forme comme dérivée du gérondif. Quant à l'ordre des mots, nous devons remarquer que le participe et son objet suivent à cet égard les mêmes règles que l'infinitif sans préposition:

Qui ci nos vet contraliant. (4143)

Qui se mervoillent ou puet estre,
Querant le vont destre et senestre.[2]) (2809)

N'ala mie molt regardant
Mes sire Yvains cele mervoille. (3346)

Ce chastel vienent aprismant. (5104)

Si s'en vont grant joie menant. (5801)

---

[1]) Cf. *Mätzner*, §. 511.

[2]) Selon M. Holland. D'après le ms. du Vatican:
Qui le quierent par trestout l'estre,
Et par la ou il devoit estre.

Qui son seignor querant aloit. (6449)

Cf. 5779, Erec 111, Chev. 175, Erec 105.

XII. Compléments prépositionnels du verbe.

Les compléments qui se joignent au verbe par une préposition se placent le plus souvent en français après le verbe, lorsque l'idée qu'ils représentent est étroitement unie à celle du verbe, tandis qu'ils peuvent prendre toute autre place lorsqu'ils en sont indépendants.[1])

En d'autres termes, la construction descendante exige que le complément suive le verbe, lorsqu'il en dépend. Souvent il arrive que le complément exprime une idée de temps ou de lieu qui offre à l'esprit une sorte de cadre général très propice à l'introduction des idées; aussi les trouve-t-on volontiers en tête de la phrase.

Le vieux français se comporte à cet égard avec une extrême liberté. Cependant nous remarquons déjà une tendance à observer les règles actuelles. Ainsi, lorsque le complément correspond au datif latin, il se trouve ordinairement après le verbe:

Com an doit feire a son boen oste. (504)

Cf. 4148 et sq. 5787, 5772 et sqq.

Cependant on le trouve aussi avant. Cf. 112.

Mais quand le complément indique une notion de lieu et de temps, la langue a une tendance non équivoque à le placer avant le verbe, soit immédiatement avant celui-ci:

Et un mantel sanz harigot
Veir d'escarlate, au col li met. (5420)

Aincois de li a cort vanroit. (4714)

soit en tête de la phrase:

---

[1]) Cf. *Mätzner*, II, 505. *Diez*, III, 465.

Al asembler lor lances froissent. (6100)
Cf. 9, 4000, 4192, 3771, 5440, 2373.

Cependant il n'est pas rare de le trouver après le verbe:

La nuiz fu serviz au mangier
De tanz mes que trop en i ot. (5430)

Cf. 5, 2691, 6105, 64.

Lorsque la préposition *de* correspond à l'ablatif d'instrument, on trouve ordinairement le complément après le verbe:

Et ferist lui meisme el cors
Del dart dont la plaie ne sainne. (5374, cf. 5408)

Cependant l'on trouve:

Car des pons si granz coṣ se donent. (6131)

Lorsque *de* est composé avec un adverbe de lieu pour traduire le latin *hinc, istinc, inde,* cette locution se trouve d'ordinaire après le verbe:

Ce vos convient, ce vos afi
Vostre lyeon oster de ci. (5553)

Cf. 5676, 5595.

Les locutions *de ce, por ce,* etc. accompagnées ou non d'une proposition corrélative se placent ordinairement en tête de la phrase:

Et de ce dobla li enuiz
Qu'il plovoit a si grand desroi. (4830)

Et de ce n'avoient il soing. (5859)

De ce, s'il vos plest, me creez! (6458)

Por ce si se pooit molt fort
Mes sire Yvains doter de mort. (5617)

Por ce est Amors avuglee
Que . . . . (6051)

Par contre, on trouve:

Cil sont molt lie de ce qu'il oient. (5785)

Les vers 6098 et 6213 présentent la construction moderne en vertu de laquelle *por ce que* (= parce que) est inséparable.

Les expressions *de rien*, *de neant*, *por rien*, *por neant* se placent de même en tête de la phrase:

Que ja de rien ne s'en feindra. (6079)

Por rien eschaper ne s'en puet
Nus chevaliers qui ceanz gise. (5492)

Certes, de neant vos penez. (6294)

De neant vos oi escondire. (5478)

Les autres locutions adverbiales composées au moyen des prépositions, se trouvent tantôt avant, tantôt après le verbe; la même expression peut même affecter les deux positions:

James mire a tens n'i aura. (5654)

Qu'ancor vanra trestot a tens
Vostre suer ci, si com ge pens. (5909)

Il ne le deist a nul fuer. (6412)

Que li uns por l'autre a nul fuer
De terre I pie ne guerpiroit. (850)

A toz vient a grant mervoille. (6185)

A grant mervoille a chascun vient. (6193)

Il va sans dire que, lorsque le complément a une valeur prédicative, celui-ci se place plus volontiers après le verbe:

Li rois fu a Carduel en Gales. (7)

Tu seras de meillor cheance
Que chevaliers qui i fust onques. (404, cf. 2123)

Cependant le poëte a dit aussi:

De vostre enor, biax sire chiers,
Ne fu onques nus chevaliers. (1291)

Nous avons déjà remarqué que *li uns* attire *l'autre* immédiatement après lui. Il en est de même lorsque *l'autre* est accompagné d'une préposition.

Que li unz a l'autre sanz dote
Voldroit avoir la teste rote. (6009)

S'a li unz a l'autre tendu
Les braz au col, si s'entrebaisent. (6302)

Que la victoire et la querone
Li uns a l'autre otroie et done. (6351)

Cf. 851.

Cependant nous trouvons au vers 6330:

Li uns son nom a l'autre dist.

Dans tous les autres cas, nous trouvons une grande liberté dans l'ordre des mots, ce qui prouve que l'ancienne langue pouvait construire ses phrases sans tenir compte des lois que l'usage lui a peu à peu imposées. Il est certain que cette liberté doit jusqu'à un certain point être attribuée aux priviléges du poëte. Les textes en prose de la même époque sont beaucoup plus constants dans leur construction, cependant nous y rencontrons plus d'une fois des tournures étrangères à l'usage moderne:

Mais dou fouerre ele ne la trait pas.. (Roman de Tristan cf. Bartsch Chr. 116, 36).

Cil .... qui avec lui estoient. (Villehardouin 213, 17),

Cil qui a elz tenoient. (Id. 216, 24, cf. Chev. 3350).

En Surie ne poez mie aler. (Id. 219, 4).

On sait du reste qu'il est également permis aux poëtes modernes de déranger l'ordre syntactique des compléments: *Des mains de l'échanson l'étranger prend le vase.* (A. Chénier Le Mendiant).

Nous pouvons considérer cette *licence* comme un archaïsme, resté en usage dans la langue poétique.

XIII. Adverbes.[1])

Indépendamment des adverbes interrogatifs qui sont presque toujours en tête de la phrase (voir plus haut page 26), il nous faut étudier quels étaient les usages de l'ancienne langue sur la place de l'adverbe dans la phrase.

A. Adverbes de temps.

Nous avons vu précédemment que la notion de temps est très propre à devenir la notion initiale du discours, parce que c'est un cadre général que l'auteur a presque toujours à sa disposition. Aussi, trouverons-nous très-fréquemment l'adverbe de temps en tête de la phrase, spécialement *or*, *lors*, *ancor*, *onques*, *ainz*:

Ha dame, or dites vos molt bien. (3122)

N'onques en ma vie n'enpris
Bataille, dont tant me dousisse. (6232)

Ainz tant ne sot de cos paier
Chevaliers que ge coneusse. (6240, cf. 5909)

Les phrases hypothétiques commencent très fréquemment par *s'or.*

S'or ne sont li gloton mate
Donc ne le seront il james. (5622)

Onques se trouve également dans les phrases hypothétiques et relatives, mais il se place d'ordinaire entre le sujet et le verbe:

---

[1]) Cf. *Mätzner* §. 512 sqq. *Diez* III p. 457.

S'il onques puet. (5542)

En quelque leu qu'il onques aut. (5795)

Il en est de même dans les phrases principales pour *avant*, *après*, et *maintenant.*

Et l'autre apres sa voie tint. (4718)

Et la dameisele avant saut. (2776)

Et mes sire Yvains maintenant
De l'autre part se rachemine. (5802)

Mais lorsque la notion nouvelle que l'auteur veut introduire dans la phrase, est précisément celle qui est exprimée par l'adverbe de temps, il n'en sera plus de même. L'adverbe ayant dans ce cas un sens précis et non une signification générale comme les adverbes cités précédemment, prend alors la dernière place de la phrase:

Mes ge ne cuit que ce soit hui. (6578)

Je le savoie bien pieca. (6382)

Prise a la dame de Landuc
L'endemain. (2151)

Et panrai vostre fille puis. (5746)

Il pourra se faire aussi que les adverbes qui se placent d'ordinaire en tête de la phrase, soient relégués après le verbe lorsque leur sens devient plus précis ou qu'il est nécessaire de les rapprocher du prédicat.

S'est or bien droiz que je m'en aille. (5896)

Mes il ne le se pensa onques. (3385)

B. Les adverbes de lieu peuvent également servir de

notion initiale, non d'une manière générale et vague, comme les adverbes de temps, mais avec un sens beaucoup plus précis:

Ci ert ele bien maintenue. (1394)

Cf. 5559.

Il arrive souvent que l'adverbe a une valeur prédicative; et comme tel il se placera soit avant, soit après le verbe:

Ceans est ja. (1898)

Ceans est-il? (1899 cf. 6381)

Ci poez ester et seoir. (1315)

Sire, fet ele, ge sui ci. (6380)

Dites li
Que demain au soir resoit ci. (1833)

parce que l'ordre doit préciser le lieu où le chevalier doit se trouver le lendemain au soir.

Il en est de même avec tous les verbes qui se construisent avec un adverbe de lieu. S'ils indiquent un mouvement (*quo?*) on met toujours l'adverbe après; en effet, le lecteur sait où se trouve le personnage en question, mais ne sait pas où l'auteur veut l'amener.

Por el, fet il, ne vinz ge ca. (5247)

Venez donc ca. (6381; cf. 5909 et sq.)

En dehors de ce cas nous trouvons encore:

Veez la la. (4957; cf. 3562)

L'adverbe *fors* se trouve ordinairement après le verbe fini. Mais il est loisible au poëte de le placer après ou avant le participe (ou infinitif):

Et l'an li avoit ja fors tret
I palefroi soef amblant. (6650; cf. 5564)

Lunete, qui molt fu cortoise,
Li fist isnelement fors traire
I molt precieus santuaire. (6618)

Les vers 3771 et sqq. offrent un dérogation à l'usage:

Mes fors des murs, estoit si rese
La place, qu'il n'i ot remese
En estant borde ne meison.

Voir aussi le vers 648.

Il faut remarquer que *fors* peut se placer soit avant, soit après le complément avec la préposition *de*:

Chemise ridee li tret
Fors de son cofre et braies blanches. (5412, cf. 3771)

Qui sa seror a fors botee
De sa terre. (6377)

S'eissist de sa deite fors. (5373)

Es loges de la saule fors
Estoit mes sire Gauvains fors[1]). (Erec 1083)

Il ne faut pas considérer *fors de* comme une préposition; mais l'ablatif latin étant rendu en français par la préposition *de*, la phrase a besoin souvent pour être claire d'un adverbe qui accentue la signification de ce complément; mais cet adverbe ne se placera pas nécessairement avant le complément.[2])

C. Parmi les adverbes qui expriment la modalité, il en est quelques-uns qui méritent notre attention spéciale:

1° *Si* (= sic), de même que *or*, se place presque toujours en tête de la phrase; cet adverbe a même presque la valeur d'une conjonction coordinative avec le sens de *cependant, toutefois*;[3]) mais il a le pouvoir d'amener l'inversion du sujet:

---

[1]) *Bekker*. Ne faut-il pas lire *lors*?
[2]) Cf. *Mätzner* II, §. 306.
[3]) Cf. *Tobler* Li dis dou vrai aniel p. 24.

Si l'a an molt tost amuse. (2465)

La boiste enporte, si s'enfuit,
Si s'est vers ses chevax reposte. (3004, cf. 20)

Si li a comencie a dire. (Erec 1311)

On le trouve dans cette position, même dans le sens de *tellement*:

Que si fu fiere la tormente
Que nus n'en conteroit le disme. (6524)

Cependant, lorsque sa signification est plus déterminée et qu'il ne joue plus dans la phrase le rôle de simple copule, mais qu'il est nécessaire à l'intelligence des paroles de l'auteur, *si* se place préférablement soit entre le sujet et le verbe:

Hair et blasmer et despire
Me doit voir molt et ge si faz. (3532)

soit après le verbe:

Qui est qui se demente si? (3563)

Ces deux dernières positions se remarqueront surtout à l'égard du composé *ensi*, lequel a toujours un sens plus précis que le simple:

Li rois ensi la chose mainne. (6436)

Or a, tot ensi com il vialt,
Sa dameisele delivree. (4558)

2° *Trop, molt, tant, plus*[1]). Ces adverbes ont également une tendance évidente à se placer en tête de la phrase:

Que trop savoient d'escremie. (5613)

Trop avez grant tort de ce dire. (6345)

Molt nos changera li afeires. (4360)

[1]) Cf. *Engel* p. 10.

Que molt me plest et molt me siet. (5541)

Ainz tant ne sot de cos paier
Chevaliers que ge coneusse. (6240)

Que plus ne m'adoist. (5669)

Tant com li hom a plus apris
A delit et a joie vivre,
Plus le desvoie et plus l'enivre
De quanqu'il a, que un autre home. (3570)

Cette particularité est d'autant plus remarquable qu'il arrive souvent que l'adverbe ne se rapporte point au verbe, mais à un adjectif ou à un autre terme de la proposition. Nous constatons donc ici que l'adverbe peut être séparé du mot auquel le sens semblerait le rattacher. Cette figure appelée *hyperbate* par les anciens, se trouve en vieux français dans quelques autres cas que nous étudierons plus tard.

Ce est costume et rente asise
Qui trop aura longue duree. (5494)

Car trop vos a mal envaie
Li cuens Aliers qui vos guerroie. (2932)

Car molt valt mialz, ce m'est avis,
Uns cortois mors, qu'uns vilains vis. (31, cf. 5645)

Mes molt ot petite duree. (3552, cf. 69, 72 et sqq., 3742, 5645, 5657)

Tant sont andui franc et gentil. (6350)

Et plus est dolz a essaier
Uns petiz biens, quant il delaie,
Qu'uns granz. (2516)

Cette construction est également habituelle en prose: *C'est ceste presente vie ke molt est amere* (Bartsch Chrest. 101, 2).

Dans le cas où ces adverbes se rapportent à un adjectif attributif, ils peuvent également se joindre à celui-ci:

Que la pucele tort avoit
Vers sa seror trop desleal. (5902, cf. 4164)

On les trouvera même joints directement à un prédicat:

Si est Amors asez trop glote. (6045, cf. 6384, 4297)

Lorsque *molt* se rapporte à un adverbe, il se joint en général à celui-ci:

Qu'il set molt bien et aparcoit
Que . . . . (5520)

Cf. 3122, 5538.

Cependant l'on trouve aux vers 5645 et 31 des dérogations à cet usage.

On peut même trouver ces adverbes à la fin de la phrase, qu'ils se rapportent ou non au verbe:

Dont ele estoit acointe molt. (4817)

Sire, nel vos celerai plus. (3640)

Que larges estiez del rendre
Plus que ge n'estoie de prendre. (6253)

3° Les adverbes *bien* et *mialz* se placent tantôt avant, tantôt après le verbe:

Mes que bien vos poist orandroit. (5555)

Mes mialz voel ge que mes amis
M'ait oltre d'armes que tue. (6340)

Mes ge m'en sofrisse molt bien. (5500; cf. 4178, 31)

Il faut noter l'expression *bien savoir*:

Et bien sai que vos le cuidiez. (75)

Qui la voie molt bien savoit. (5807)

Bien le savez. (5702, cf. 6238 et sq., 2800, 2699)

Les vers 2121 (*ce sachiez bien*), 4031 et 6382 offrent la construction inverse.

4° Les adverbes formés des adjectifs au moyen de la particule *ment* n'ont également pas de place déterminée dans la phrase. Cependant on les trouve plutôt après le verbe, comme dans la langue moderne. La phrase suivante présente les deux constructions:

Et sachiez bien certainnement
Que volantiers et boenement
. . . .
Demorasse ancor une piece. (4031)

Ou trouve aussi:

Malveisement vos ai meri
Le servise que me feistes. (6470)

Cf. 5489, 5819 et sqq., 5444, 3258.

Il en est de même des autres adverbes qui expriment la modalité:

Que volantiers la receusse. (5719)

Que li lyeons vos aideroit
Molt volantiers, se il pooit. (5338)

D. Les adverbes *ainz*, *puis*, *plus*, *mialz*, *tant*, *si*, accompagnés ou non d'un adjectif sont suivis souvent de phrases ou de termes corrélatifs commençant par *que*, exprimant après les quatre premiers de ces adverbes le second terme de la comparaison (*quam*), après les deux autres la conséquence (*ut*). Ces propositions ou ces termes se trouveront-ils immédiatement après le terme dont ils dépendent ou bien pourront-ils en être séparés? Dans Crestien de Troyes, il n'est point rare de trouver le corrélatif séparé de l'adverbe par plusieurs autres membres de phrase, même lorsqu'il s'agit du second terme d'une comparaison, ce qui ne serait pas possible dans la langue moderne:

Ainz demande chascuns aincois
Por lui, que por autrui ne fait. (4374)

N'onques puis vers lui n'aprochierent
Que il fu en son lit colchiez. (5436)

Tant se conbatent longuement
Que li jorz vers la nuit se tret[1]). (6196)

Mes li dui qui si se conbatent
Que par martire enor achatent. (6189)

Ge sui Yvains
Qui plus vos aim qu'home del monde. (6276, cf. 31)

E. Nous avons déjà vu (page 41) que la négation *ne* se met régulièrement dans l'ancien français en tête des particules atones qui précèdent la verbe. Les substantifs adverbiaux qui la renforcent, *pas*, *point* se placent en français moderne immédiatement après le verbe fini. C'est aussi ce qui arrive dans Crestien, qui se sert en outre du mot *mie:*

Mes sire Yvains n'en ot pas ire. (2051)

N'a mie ancor VI anz parclos. (2089)

Cependant il arrive que dans le but de renforcer encore plus la négation, l'auteur la place avant *ne:*

La bataille pas ne li faut. (3364)

Li chevax qui pas ne va lent. (2146, cf. 3266)

Que vers lui point ne se desfendent. (4547)

Que ses sire mie ne het
S'aie. (4536)

Ne por ce mie ne se teisent. (6304)

XIV. Propositions relatives.

Les propositions dépendantes ont dans la règle leur pronom relatif ou leur conjonction en tête de la phrase. C'est

[1]) *Tant que* signifie ici *jusqu'à ce que.* Cf. 5619, 4982. *Autant que, tant que* se disent *tant com.* Cf. 4556, 6242, 5274, 5778.

un principe général, admis dans toutes les langues modernes, ainsi que dans langues classiques, et qui sert à déterminer les rapports syntactiques des diverses propositions.

Il faut faire cependant une exception, à savoir dans le cas où le pronom relatif est construit avec une préposition ou dépend, comme complément attributif, d'un substantif construit avec une préposition. Dans le français moderne, on dit: *Les boulets rouges par qui Stade avait été consumée* (Voltaire Hist. de Ch. XII l. VII). *Trois ou quatre seulement Au nombre desquels on me range* (Malh. III, 2).

Dans la langue de Crestien, ces deux exceptions sont également les seules.

Sur la construction avec une préposition, nous n'avons rien à ajouter:

Ne ne set a cui se confort
De lui, qui soi meisme amort. (2791)

Mal ait, par cui nos la perdrons. (4363)

A côté du génitif *dont* qui n'offre rien de particulier, l'ancienne langue se servait aussi de *cui*[1]) qui servait à la fois de génitif et de datif, avec ou sans préposition. Lorsqu'il est génitif, il amène le substantif dont il dépend (soit sujet, soit objet, soit complément prépositionnel), en tête de la proposition et il se place lui-même immédiatement devant ce substantif, de sorte qu'il pourra être précédé de l'article qui s'y rapporte et éventuellement de la préposition[2]):

Artus, li boens rois de Bretaigne
La cui proesce nos enseigne
Que nos soiens preu et cortois. (1)

Et une lor dame avoec eles
De cui mesniee eles estoient. (2884)

---

[1]) Cf. *Burguy* I, 161. Selon M. Gessner (l. c. 1874, p. 5), *lequel* n'est devenu d'un usage courant qu'à partir du XIIIe siècle.

[2]) Cf. *Diez* III, p. 419. *Gessner* l. c.

Cf. IV Rois VIII, 1. cité par Gessner: *Heliseu parla a la femme ki* (= cui) *fiz il out ressuscited.*

La construction des phrases relatives n'offre du reste rien de spécial. Lorsque le pronom est sujet, le verbe pourra se mettre soit avant, soit après l'objet; nous avons vu que ces deux constructions se trouvent dans les phrases principales:

Cil qui conquist
Vostre seignor. (1707, cf. 6538, 640, 1682)

Cil qui rien n'en sentent. (25)

Li chiens qui a chaciee
La beste, tant que il l'a prise. (4244)

ou en plaçant l'objet avant et le participe après le verbe:

La dameisele
Qui sa seror a fors botee
De sa terre. (6376)

ou en employant la construction ordinaire au vieux français:

Ce lyon . . . .
Qui pour moi a si grant duel fet. (3540)

Ge . . . .
Qui ai ma joie a duel changiee. (3545)

Li anemiz
Qui avoit maint preudome ociz. (4165)

ou la construction: *participe — verbe — objet:*

Totes les genz qui dit li orent
Tant de honte, com il plus porent. (5777)

Le prédicat affecte également les deux positions:

Kex qui molt fu ranponeus. (69)

Une guete
Qui sor les murs montee estoit. (4874)

Les phrases où le pronom relatif est à l'accusatif, offrent le seul cas où le sujet peut s'introduire entre l'objet et le verbe. Nous avons vu plus haut que dans Crestien, cette construction ne se présente presque jamais, et, si nous la rencontrons avec le pronom relatif, il faut l'attribuer à la nature spéciale de cet accusatif. Nous la trouvons toutes les fois que le sujet est un pronom:

Chose que g'en mal teigne. (5783)

L'enor que vos m'i feistes. (1012)

On trouve aussi:

Cil . . . .
Que li lyeons a terre a. (5631, cf. 4742, 893)

Cependant, lorsque le sujet est un substantif, il est assez fréquent de le trouver après le verbe:

Et des granz biens qu'orent sovent
Li deciple de son covent. (15, cf. 4874, 3386)

Comme on sait, cette inversion s'est conservée dans la langue moderne.

Quant au participe, il se place soit après le verbe:

La dame . . . .
Que il avoit molt feite liee. (3319, cf. 4747, 5638)

soit avant:

Bien croi quanqu'ele dit m'en a. (4432)

Ce qu'ele onques pense n'avoit. (4317, cf. 4874)

Les phrases relatives où le pronom est *cui* ou *dont* et celles où il dépend d'une préposition n'offrent dans leur construction rien de remarquable en dehors de ce que nous avons dit précédemment.

Cui dame Dex doint grant enui. (3930, cf. 6597)

En cuers enbler dont ax ne chaut. (2739, cf. 2791, 4363)

Bien que les mêmes règles s'appliquent aux phrases relatives et aux phrases principales, il est bon de noter que le verbe a dans celles-là la tendance incontestable de se placer à la fin des phases, ou au moins après le verbe et l'objet. Aussi, dans celles où le pronom est un nominatif, la construction: *sujet — objet — verbe* est-elle plus fréquente que dans les phrases indépendantes; c'est une analogie de plus qu'il faut constater avec l'allemand.

La langue moderne exige que la phrase relative suive immédiatement son antécédent ou les notions attributives dont il est accompagné. Il n'est permis de les séparer que lorsqu'il ne saurait y avoir de doute sur le sens de la phrase; et quant on se sert de cette figure, on donne à la phrase relative une importance plus grande que si elle est intercalée à sa place régulière (Voir les exemples dans Mätzner 565, 3). L'ancien français était beaucoup plus hardi dans cette séparation de deux termes intimément unis.

Prise a la dame de Landuc
L'endemain, qui fu fille au duc
Laududez, dont on note un lai. (2150)

Tant que en ancun leu vanroiz,
Ou novele vos en iert dite. (4982)

Porra Yvains par reison dire
Que cil li ait fet let ne honte,
Qui entre ses amis le conte? (6087)

Que la flame mal ne li face,
Que il gitoit parmi la gole. (3360)

Dameiseles que j'ai veues
En cest chastel, dont sont venues,
Qui dras de soie et orfrois tissent
Et oevres font, qui m'abelissent? (5219)

Cf. 2170, 2459, 2729, 3059, 3320, 4082, 4117, 4807, 4873, 5067, 5337, 5631, 5637, 6194.

Les propositions interrogatives indirectes se construisent absolument comme les phrases relatives:

Que l'an ne set par nul avis
Qui n'a le mialz ne qui le pis. (6188 cf. 6313)

Mes or oez en quel meniere
A quel semblant et a quel chiere
Mes sire Yvains est hebergiez. (5389 cf. 6056)

Comme dans les propositions relatives, nous pouvons trouver le sujet entre l'objet (ou le prédicat) placé en tête de la proposition, et le verbe:

Qu'a grant mervoille a chascun vient
Qui cil est, qui se contretient
Encontre lui si fierement. (6193 cf. 6311)

Cela se voit même quand l'objet (ou le prédicat) est un substantif accompagné de l'adjectif interrogatif *quiex:*

Et tu me redevroies dire
Quiex hom tu ies et que tu quiers. (354)

Que ja par li ne soit seu
Quel champion ele ot eu. (4633)

XV. Propositions substantives[1].

Nous appelons ainsi les propositions qui se rattachent à la proposition principale par la conjonction subordinative *que* et qui servent d'objet ou de sujet à la proposition principale. Elles traduisent d'ordinaire l'*accusativus cum infinitivo* du latin.

Nous retrouvons des règles identiques à celles des phrases principales:

1° L'ordre moderne est fréquent:

Ne vuel pas que vos enpreigniez
Bataille si tres felonesse. (3730 cf. 4536, 4336)

Et molt pensent qu'il soit preudom. (4001 cf. 3, 4273)

---

[1]) Cf. *Mätzner* I, 93.

2° Si le sujet se trouve après le verbe, c'est toujours à cause de la présence d'un autre terme de la proposition, soit adverbe, soit complément prépositionnel, soit objet, soit prédicat, placé immédiatement après la conjonction:

Si m'acort de tant as Bretons
Que toz jors durra li renons. (38 cf. 5349, 3664)

Voir ne seroit mie avenant
Que au pie me venist la suer
Mon seignor Gauvain a nul fuer
Ne sa niece. (3973)

Qu'ele est tote seure et certe
Que por loier ne por desserte
Ne por amor qu'a celui ait
Ne l'en mist ele onques en plait. (1741)

Bien sevent que de lor parler
Ne de lor siegle n'a il soing. (2800 cf. 4633)

Ne doutez ja que mal vos face
Li lyeons que venir veez. (6456)

Car bien savoit
Que covent menti li avoit
Et trespassez estoit li termes. (2699)

3° L'objet peut se trouver entre le sujet et le verbe:

Dex me desfende
Que ge ja rien nule n'en aie. (4050)

Mes aincois molt prie li ot
Li sires plus bel que il pot
Qu'il ses IIII filz enmenast. (4297)

Ja Deu ne place
Que l'an por moi nul mal vos face! (3713 cf. 3055)

De même que dans les phrases relatives, c'est cette construction qui est la plus fréquente. On trouve aussi l'objet entre le verbe et le sujet:

Mes dedenz ce fu avenu
Que a la Mort ot plet tenu
Li sires de la Noire espine. (4695)

Dans la langue moderne, les différents termes d'une proposition incidente ne se mêlent pas à ceux de la proposition principale, sauf avec certains pronoms relatifs ou interrogatifs, qui, pour la clarté de la phrase, doivent être mis en tête: *où voulez-vous qu'il soit? la chose dont je voulais qu'il me parlât.* En poésie la liberté va plus loin. On trouve dans le Mendiant d'A. Chénier: *De mon père aujourd'hui j'ai promis qu'il pourrait solliciter l'appui.* Cette liberté était moins rare au XII[e] siècle et l'on pouvait mettre avant le verbe de la proposition principale tout terme de la proposition incidente dont on voulait accentuer l'importance:

Et trop large
Li prie que ele n'en soit. (2960)

Par po que li preudom n'enrage
Qui ot celui qui a putage
Dit que sa fille li metra. (4117)

Tote enor vialt que l'an li face. (5410)

Ce qu'ele plore et qu'ele list
Volsist qu'ele lessie eust. (1422)

Et coment il s'ert contenuz
Vialt que il soit dit et conte. (4270)

XVI. Propositions circonstancielles.

Nous avons déjà observé que dans les phrases relatives et substantives le verbe a une tendance à se placer à la fin de la phrase ou au moins après les termes essentiels qui la composent. Il en est de même dans les phrases circonstancielles. Dans ces cas, l'inversion du sujet se trouve parfois dans la langue moderne; mais cette construction correspond, il est vrai, à une liberté de l'ancienne langue, mais non à la forme

qui était la plus usitée pour ces phrases. Hâtons-nous de dire que nous n'avons pas ici une règle nouvelle; les mêmes principes dont nous avons étudié l'application dans les phrases principales se retrouvent dans les phrases dépendantes; aussi ne trouverons-nous jamais le sujet placé entre l'objet et le verbe. De plus, notons qu'il ne s'agit que d'une tendance et non d'une règle absolue contre laquelle on ne puisse alléguer aucun exemple.

Ainsi, l'inversion est de nos jours fréquente dans les propositions qui expriment le lieu et le temps[1]) quand le verbe est neutre ou n'a pour objet qu'un pronom atone, ainsi que dans des phrases concessives introduites par des adverbes indiquant le degré (*quelque . . . . que, tout . . . . que, si . . . . que, pour . . . . que*) ou par les pronoms *quel que* ou *quelque.* Dans ces deux cas, il faut que le sujet soit un substantif. *Pour grands que soient les rois.* (Corn. Le Cid I 4.).

Mais dans Crestien, ces inversions ne se trouvent pas, ou si on les rencontre, c'est qu'elles sont la conséquence d'un terme adverbial ou de l'objet placés immédiatement après la conjonction:

Et en celui meisme jor
Que a la cort vint la pucele . . . (4738)

Et quant ce sot li seneschax . . . (3659)

Nous trouvons l'inversion amenée de la même manière dans d'autres genres de propositions incidentes:

Et s'estoit molt bele et molt gente
Qu'en li servir meist s'entente
Li deus d'amors, s'il la veist. (5367)

Des maces li donent tex cos
Que petit d'aide li fait
Escuz ne hiaunes que il ait. (5570)

---

[1]) Cf. *Mätzner* § 494.

609

Mes sire Yvains cop si puissant
Li dona que desus la sele
A fet Kex la torneboele. (2254)

Et se de moi grant afeire a
Cele por cui vos me querez . . . (5092 cf. 5622)

D'ailleurs la construction inverse est la plus fréquente, même dans les cas où la langue moderne préférerait l'inversion:

La ou cil gist gole sovine. (4248 cf. 4983)

A que que la chose montast. (1594)

D'autre part nous trouverons également la construction ordinaire d'après laquelle l'objet ou le prédicat se place à la fin de la phrase:

Quant une dame est si cortoise . . . (2461)

Se ele en est alee fors . . . (3530)

Cf. 3772, 3662, 4402.

La tendance à placer le verbe à la fin n'a pas pour conséquence de rendre moins fréquent l'usage de l'inversion, lorsque la conjonction est suivie d'un adverbe ou d'un complément prépositionnel; mais il s'ensuit qu'on trouve beaucoup plus fréquemment que dans les phrases principales l'objet et le prédicat placés avant le verbe fini. Cette construction est particulièrement fréquente dans les phrases hypothétiques:

Se ge toz sainz et toz heitiez
La place et le champ vos lessoie. (4420)

Se home senz pitie ne trueve. (5674)

Se cele por cui il ca vint,
Noveles ne vos en enseigne. (4946)

mais on la trouve aussi après toutes les conjonctions:

(La) Ou ge voire novele en oie. (4917)

Par ou leanz entrez estoie. (206)

Tant com vis seroit. (5274)

Que que il son conte contoit. (61)

Cf. 3360.

D'autre part, dans les phrases indiquant la conséquence, cette tendance à mettre le verbe à la fin n'existe pas ou du moins existe à un degré beaucoup moindre:

Qu'il est si pres qu'il n'i ot pas
Plus de demie liue I pas[1]). (2951, cf. 399 et sqq.)

Le participe passé avec *avoir* semble dans tous les cas se placer indifféremment après ou avant le verbe:

Et quant il en ot la foi prise. (3284)

Jusque tant que este auroiz
En cele haute forteresce. (5118)

Se il le sens n'eust perdu[2]). (2927)

A propos de la conjonction hypothétique *se* (= si) il faut remarquer que les propositions elliptiques dépendant de *se non* (= sinon) sont construites de telle façon que l'expression sur laquelle porte la négation se trouve enfermée entre *se* et *non*:

Se mal non. (3352)

Se chevaliers au lyon non. (6704)

Se lui meismes non. (5371, cf. 4596, 4597)

---

[1]) *Holland.* Le ms. du Vatican porte:
Si pres qu'il n'i avoit pas
Le tiers d'une lieue I pas.
M. Tobler corrige II pas.

[2]) *Holland.* Le ms. du Vatican porte:
Se il n'eust le sens perdu.

XVII. Notions attributives.

Nous réunirons dans ce chapitre quelques observations sur les compléments du substantif et de l'adjectif, quel que soit le rôle de ceux-ci dans la phrase. Dans le français moderne, les règles qui régissent leur position sont parfaitement strictes, sauf en ce qui concerne l'adjectif qualificatif; nous verrons que la langue du XIIe siècle usait de maintes libertés inconnues de nos jours.

A. Article[1]). L'article se comporte de la même manière que dans la langue moderne. Il est toujours avant le substantif, et ces deux mots ne peuvent être séparés que par les adjectifs qui se rapportent au substantif, ainsi que par quelques pronoms attributifs tels que *certains*, *quelque* (au pluriel) *altres, meismes.* Il est inutile de donner des exemples de ce fait.

En français, le pronom *tout* se trouve toujours avant l'article. Le vieux français présente le même phénomène avec le nom de nombre *amedui* (ambo duo).

Tot le jor entier. (184)

Amedui li fil d'un netun. (5505)

Ambedeus les esperons. (949)

Ambedeus les portes colanz. (1521)

B. Noms de nombre[2]).

Ceux-ci se mettent ordinairement avant le substantif, qu'ils soient cardinaux ou ordinaux:

Sept ans. (173)

A tierz jor. (1844)

---

[1]) Cf. *Mätzner* § 528. *Diez* III, p. 456.
[2]) Cf. *Mätzner* § 529.

Cependant l'ordre inverse se trouve dans:

Li autre dui. (4524. Erec 3028)

Compaignons tex trois cenz. (Ib. 1977)

Les chevax en mainne toz huit. (Ib. 3069)

C. Pronoms attributifs[1]).

Les pronoms possessifs, dans leur forme atone se placent toujours avant le substantif. La forme accentuée se place d'ordinaire entre l'article et le substantif:

La vostre grant merci. (1980, cf. 613)

Et une lor dame. (2884, cf. 569)

Un suen escrin. (2958, cf. 2150)

Nous n'avons pas trouvé dans Crestien d'exemples du pronom possessif accentué après le substantif.

Le pronom démonstratif ne donne lieu à aucune remarque particulière. Quelques pronoms indéterminés méritent notre attention:

1° *Nus* peut se placer après le substantif, contrairement à l'usage moderne: *rien nule* (4051, 4322); mais on trouve aussi *nule rien* (4595, 5117 cf. 4376, 330, 337, 2605).

2° *Toz.* Nous avons déjà vu que ce pronom se place avant l'article dont le substantif est accompagné. Il faut remarquer qu'il peut suivre le substantif: *mes travaux toz* (4584), *la forest tote* (6527), *la teste tote* (520); il peut même en être complétement séparé:

Tot manja le pain a l'ermite. (2850)

Le grant servise et le grant preu . . . .
Li a tot sa niece retret. (4747)

---

[1]) Cf. *Mätzner* § 530 et sqq.

Lorsque *toz* se rapporte au prédicat ou à la notion prédicative, il n'est pas, au XII[e] siècle, invariable. Il se plaçait généralement avant le prédicat:

De joie fui toz asseur. (454)

Trovai mon oste tot autel. (560)

Aincois ira toz seus. (691)

Il pouvait en être séparé par le verbe:

Tot m'ont vostre cop enteste. (6244)

S'espee
Qui tote estoit ensanglantee. (6264)

3° *Meismes* se place, comme dans le français moderne, avant le substantif lorsqu'il signifie *idem*: *celui meismes mort* (4566). Il peut même se placer avant l'article ou le mot qui en tient lieu: *meismes en I ostel* (6016). Il se place après le substantif quand il signifie *ipse: le jor meismes* (2154). Il faut remarquer qu'entre l'article et le substantif, *meismes* n'a jamais le sens de *ipse*[1]).

D. Adjectifs qualificatifs[2]).

Le texte de Crestien n'apporte aucune lumière nouvelle sur l'épineuse question de la place de l'adjectif qualificatif et pour la traiter complétement nous serions obligé de sortir du cadre de ce travail. D'ailleurs, l'usage des poëtes modernes prouve que les règles que l'on peut poser ne sont pas d'une application rigoureuse dans les écrits poétiques: il est infiniment probable que les poëtes du XII[e] siècle étaient aussi libres que ceux du XIX[e], et qu'ils ne représentent pas exactement les

[1]) Cf. *Gessner* l. c. 1874, p. 28.

[2]) Cf. *Mätzner* § 535 et 199. *Diez* III, 449. *Weil.* l. c. p. 54 et sqq. *Sallwürk* (Zeitschrift f. d. Gymnasialwesen, October 1873). *Tobler* (Z. v. Steinthal und Lazarus 1869 p. 169—171.).

usages de leur époque. C'est pourquoi nous nous bornerons à citer quelques constructions qui diffèrent de l'usage moderne: *un cortois morz* (32), *de dure pierre* (512), *de si fier cuer* (849), *biax sire chiers* (1291), *desleal lecheor* (2536), *li foibles hom* (3574), *d'amor saintime* (6042), *l'ainznee seror* (6171, 6181).

L'adjectif peut être séparé de son substantif par une préposition dans l'expression: *voire par foi* (5038).

Du reste, cette séparation du substantif et de l'adjectif a lieu toutes les fois que l'on veut donner à l'épithète une force spéciale:

Ou novele vos en iert dite,
Se Deu plest et Saint Esperite,
Plus voire que je nel en sai. (4984)

Que la pucele tort avoit
Vers sa seror trop desleal. (5902, cf. 2804 et sq.)

Maus en porroit avenir granz. (Erec 49)

E. Complément du substantif[1]).

1° Au génitif latin correspondait non-seulement un complément précédé de la préposition *de*, mais aussi, comme on sait, un accusatif placé purement et simplement après le substantif dont il devait compléter l'idée[2]). Ce fait est l'origine de l'ellipse de la préposition dans les noms de rue, de place, de collége, d'église, etc. Nous trouvons plusieurs traces de cette construction dans notre poëme: *la desfense sa dame* (2990) — *de la part De* (4394) — *a la cort le boen roi Artu* (3899) — *par mi* (= medium) *la gole* (3361) — *par mi l'eschine* (3155) — *en mi la place* (4167) — *en mi le piz* (4188, 4192, cf. 3973 et sq.) Dans ce cas, le complément doit forcément suivre le terme dont il dépend; une autre position est imposible sauf avec le pronom *autrui*[3]) qui se place toujours immédiatement

[1]) Cf. *Mätzner* § 543. *Diez* III, p. 488. *Engel* p. 9.
[2]) Cf. *Diez* III, p. 140; *Engel* p. 11.
[3]) Cf. *Gessner* l. c. 1874 p. 23.

avant le substantif et le mot *Deu* qui peut également prendre cette place: *autrui avoir* (6694), *la Deu merci* (5053).

2° Deux substantifs dont l'un dépendait de l'autre étaient cependant dans la règle joints par une préposition et le terme attributif se plaçait comme dans la langue moderne après son substantif: *joie d'amors* (2519). Lorsque le terme attributif est après son substantif, il peut, mais très rarement, en être séparé par des mots étrangers:

Au departir vost envoier
Avec Erec une partie,
Li cuens, de sa chevalerie. (Erec 1436)

D'autre part, nous trouvons dans Crestien de nombreux exemples de la liberté qu'ont conservée les poëtes modernes de placer ce complément avant le terme dont il dépend:

De mon avoir
Tot le meillor et le plus chier. (Chev. 3118)

Et d'acoler et de beisier
Et de parler et de veoir
Et de delez eles seoir
Itant en orent il au mains. (2448)

D'un chastelet reont
Les murs blans et la barbaquane. (4868)

Cf. 5092, 5590 et sq., 6211, 6113, 6281 et sq.

même en l'en séparant par des termes intermédiaires:

Mes del cuer n'enmenra il point. (2643, cf. 3757, 4403)

Que de ses cops valt li uns seus
Des lor toz a mesure deus. (4493)

Cf. 4140, 4701, 5469 et sq., 5859, 6172 et sq., 6648, 6802 et sq.

Avec la préposition *a* le complément suit toujours: *filz au roi Urien* (1818), *fille au duc Laududez* (2152).

F. Complément de l'adjectif et de l'adverbe.

Celui-ci peut affecter la construction ascendante et descendante. Cependant, dans l'immense majorité des cas, nous le trouvons avant l'adjectif: *de l'amende quites* (1996) *de toz oie* (2078). Cf. 6409, 6789, 6129, 6347 et sq. 1955, 1973, 1130, 3345, 3355, 4136, 5821, 5580, 5224 et sq.

Nous trouvons la construction moderne dans: *tornee a fable* (24). Cf. 2464, 2054 et sq., 5196 et sq. Les deux constructions se trouvent aux vers 4406 et sq.:

Fame, chose avere
De voir dire et de mentir large!

ce qui produit une sorte de chiasme.

Le complément est séparé de l'adjectif dans:

Mes de duel feire estoit si fole. (1148)

Que larges estiez del rendre. (6253)

XVIII. Termes coordonnés.

Deux termes coordonnés doivent nécessairement, dans la langue moderne, se trouver l'un à côté de l'autre, puis qu'ils jouent le même rôle syntactique dans la phrase; mais logiquement, ils peuvent être d'importance inégale et l'écrivain peut éprouver le besoin de les séparer pour porter sur l'un d'eux l'accent de la phrase. La langue, au XIIe siècle, partageait sur ce point la liberté dont jouissait le latin. On trouve donc des hyperbates de ce genre, appliquées soit à deux épithètes d'un même substantif:

Plus gentix fame et plus vaillanz. (5063)

Precieuse chose et sainte. (6044)

Granz cos et pesanz. (5583)

Trop leide chose et trop vilainne. (6757)

soit à deux sujets d'un même verbe (cf. 3973 et sqq.), soit à plusieurs objets:

Quant la fontainne a aprochiee
Et le perron et la chapele. (3486)

Se la corteisie seussent
Et la grant proesce de lui. (4014, cf. 5412)

Mes les chies orent et les volz
Desarmez et les james nues. (5512)

A la pes querre et au pardon. (6723)

soit à deux datifs (cf. 4983), soit à deux infinitifs:

Comander vos vuel et prier. (136)

Nous trouvons cette construction aussi en prose: *Granz est ceste mers, et molt large.* (St. Bernard, Bartsch Chr. 101, 1).

Table des matières.

Vita.

Je suis né à Genève en 1849. J'ai fait mes études classiques dans cette ville, soit dans l'école privée que dirigeait alors mon père, soit dans les établissements publics. Au mois d'octobre 1869, je me rendis à Paris, où j'étudiai la philologie jusqu'à ce que les évènements de 1870 me forcèrent de retourner pour un an dans ma patrie. Au mois de septembre 1871, je retournai à Paris et obtins le mois suivant le grade de licencié ès lettres. Je pris part ensuite, pendant deux semestres, aux cours et aux exercices de l'Ecole pratique des Hautes Etudes, pour la philologie classique, les antiquités romaines et les langues romanes. Je continuai ces études à Leipzig du mois d'octobre 1872 jusqu'au mois d'août 1873. Je passai la fin de l'année à Berlin, d'où je me rendis à Noël à Dresde pour prendre au Collége Vitzthum les fonctions de maître de langue et de littérature française auxquelles j'avais été appelé dès le mois d'octobre.

Mes professeurs furent: à Paris, à la Faculté des Lettres: MM. *Egger*, *Martha*, *Lenient;* aux conférences que le Collége Sainte-Barbe fait donner pour les candidats à la licence: MM. *Vacherot*, *Aderer*, *Guérard*, *Tournier;* à l'Ecole des Hautes Etudes: MM. *Thurot*, *Tournier*, *Ch. Morel*, *Brachet;* à Leipzig: MM. *Zarncke*, *G. Curtius*, *Ebert*, *Ritschl*, *Lange*, *Philippi*, *Gardthausen*, *Merkel*. Je dois à chacun de ces messieurs, ainsi qu'à M. *Maignen*, de Paris, et à M. le professeur *Tobler*, de Berlin, l'hommage de ma reconnaissance.

Jean-Jules Le Coultre.

